Des Racines Rurales

Le vieillissement dans les petites localités et les régions rurales de l'Ontario

Ontario

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or

1992

This document is also available in English under the title ***Rural Roots — Aging in Small and Rural Communities in Ontario***.

To obtain a copy, please contact Publications Ontario at 880 Bay Street, Toronto, Ontario, M7A 1N8, (1-800-668-9938), or write to the Ontario Advisory Council on Senior Citizens at 700 Bay Street, Suite 203, Toronto, Ontario M5G 1Z6.

Imprimé sur du papier recyclé. Mars, 1992.

ISBN 0-7729-9607-5

Pour des exemplaires supplémentaires, prière d'écrire à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto, (Ontario), M7A 1N8, (1-800-668-9938), ou au Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, 700 rue Bay, bureau 203, Toronto, (Ontario), M5G 1Z6.

Des Racines Rurales

Le vieillissement dans les petites localités et les régions rurales de l'Ontario

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or
1992

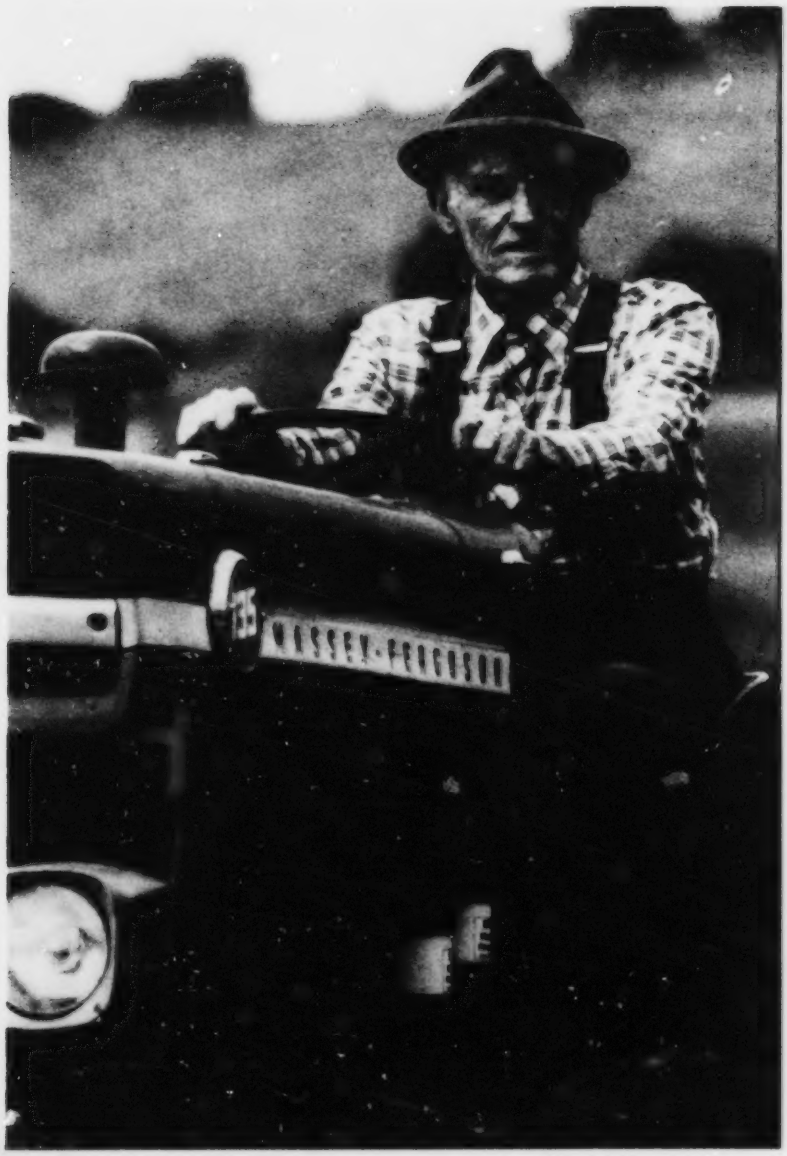

À 80 ans, Gilbert Franks, qui habite sur la route rurale nº 1 à Omemee, continue à labourer la terre que son arrière-grand-père a défrichée dans les années 1840. Les agriculteurs de plus de 65 ans représentent un pourcentage croissant des exploitants agricoles du Canada.

LETTRE À LA MINISTRE

L'honorable Elaine Ziemba
Ministre des Affaires civiques
déléguée aux Droits de la personne,
aux Affaires des personnes handicapées,
aux Affaires des personnes âgées et
aux Relations interraciales

Madame la ministre,

Dans le cadre de son mandat qui consiste à conseiller le gouvernement de l'Ontario en ce qui a trait aux questions touchant les personnes âgées, le Conseil s'est penché sur les besoins des aînés qui vivent dans les petites villes et les villages ainsi qu'en milieu agricole.

Au nom de tous les membres du Conseil, j'ai le plaisir de vous présenter le document qui fait état des résultats de nos travaux : ***Des racines rurales — Le vieillissement dans les petites localités et les régions rurales de l'Ontario***.

Le Conseil espère que ce rapport et les recommandations qu'il renferme susciteront un débat parmi les décisionnaires au sein du gouvernement de l'Ontario et auprès de la population en général, et que des mesures seront prises pour mettre fin à la négligence qui est le lot de nombreuses personnes âgées en milieu rural.

Le président du
Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or,

Manning Shore

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR L'ÂGE D'OR

Le Conseil consultatif de l' Ontario sur l'âge d'or a été créé en 1974 au moyen d'un décret approuvé par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Il a pour mandat de conseiller le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques délégué aux Affaires des personnes âgées. Il donne également au ministre des services consultatifs sur des questions précises. Grâce à ce dialogue entre le ministre et le Conseil, les besoins et les préoccupations des personnes âgées de tous les coins de la province sont portés à l'attention du gouvernement qui en tient compte dans l'élaboration des politiques et des programmes.

Au cours des deux dernières décennies, le Conseil a étudié diverses questions comme les soins dentaires pour les personnes âgées, le vieillissement dans une province multiculturelle, et le mauvais traitement des personnes âgées. Il publie régulièrement d'importants rapports et documents de travail. Il se fait le porte-parole et le défenseur de plus d'un million d'Ontariens et Ontariennes. Cependant, le Conseil ne travaille pas en vase clos. Avant d'émettre une opinion, il consulte des groupements de personnes âgées, des organismes communautaires, des fournisseurs de services, des hauts fonctionnaires et des particuliers.

Membres du Conseil - 1991-92

M. **Manning Shore,** (président), Toronto
Dr **William B. Arnup**, (vice-président), Lindsay
M. **A. William Hughes**, (vice-président), Toronto
Mme **Daphne Bailey** Etobicoke
Rév. **Ruth Marie Butt** Woodstock
M. **Murray W. Chalmers** London
Rév. **Lloyd Cracknell** London
Mme **Verna Johnston** Wiarton
Dr **Fai Liu** Toronto
M. **Jean-Louis Racine** Ottawa
Mme **Maria Santi** Sudbury
Dr **Helene Shingles** Sarnia
M. **Ralph D. Sweet,** c.r. Ottawa
M. **Jean-Paul Van Bergen** Vankleek Hill
Rév. chanoine **Clifford A. Ward,** Toronto
M. **Raymond A. Yukich** Sault Ste. Marie

Lorsque le Conseil a entrepris la préparation du présent document, JoAnne Fillimore, de Leamington, était présidente du Conseil et Allan McNab, de Renfrew, en était membre. Ils se sont tous les deux retirés du Conseil en avril 1991. Ont fait partie du sous-comité sur le vieillissement en milieu rural : JoAnne Fillimore, A. William Hughes, le chanoine Clifford A. Ward, Jean-Paul Van Bergen, Maria Santi, Daphne Bailey et Ralph Sweet.

92-05834/

REMERCIEMENTS

Chaque fois que le Conseil a eu besoin d'aide dans la préparation du présent rapport, c'est de bonne grâce que l'on a répondu à son appel. Le Conseil désire donc exprimer sa reconnaissance à ses collaborateurs et collaboratrices.

Des personnes âgées, des fournisseurs de services, des personnes intéressées, des universitaires, des fonctionnaires municipaux, des groupes communautaires, des organismes consultatifs et bien d'autres ont collaboré à cette étude, au moyen de réunions, par correspondance et par téléphone.

Le Conseil remercie les lecteurs et lectrices du ***Courrier des Aînés*** qui lui ont écrit pour lui faire part de leurs observations sur le vieillissement dans les régions rurales de l'Ontario, les conseils et secrétariats du troisième âge de différentes parties du Canada qui lui ont fait parvenir de la documentation utile sur le vieillissement dans les régions rurales, ainsi que les fonctionnaires de divers ministères provinciaux qui lui ont offert renseignements et suggestions.

Le Conseil est reconnaissant aux membres des médias des diverses localités où des réunions de consultation ont eu lieu pour l'aide qu'ils lui ont apportée en annonçant ces réunions et en amorçant le débat sur les questions touchant le vieillissement dans les régions rurales.

Le Conseil remercie également son personnel — Carol Franks, Mark Dobias et Jacques Samson — pour avoir participé aux réunions de consultation tenues au cours de l'hiver ainsi qu'à la préparation des nombreuses ébauches de ce rapport. David Goyette, rédacteur principal, et Mary Tate, conseillère en politiques, méritent aussi la gratitude du Conseil pour la conscience professionnelle et la diligence dont ils ont fait preuve dans la formulation du rapport et de ses importantes recommandations.

Enfin, le Conseil désire exprimer sa reconnaissance à tous ceux et celles qui ont examiné le dernier manuscrit et fait des suggestions.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire 8

Recommandations 10

Introduction 16

Principes directeurs 18

Contexte de la politique 20

Besoins distincts 23

- Aînés des Premières nations
- Personnes âgées vivant à la ferme

Profils communautaires 30

- Comté de Haliburton
- Comtés de Grey et Bruce
- District de Kenora
- Comté de Hastings

Attitudes 43

Dossiers 46

Transport
Services de santé
Revenu
Logement
Communications
Services communautaires

Annexes 71

Documents de consultation 77

Bibliographie 79

SOMMAIRE

Des racines rurales vise à faire mieux comprendre les besoins et les espoirs des personnes âgées qui vivent dans les régions rurales et à susciter un intérêt renouvelé pour leur bien-être.

Le présent rapport et les recommandations qu'il renferme sont fondés sur les opinions exprimées au Conseil par les aînés et les fournisseurs de services à l'occasion d'une série de réunions publiques tenues dans différentes parties de la province en 1990-1991.

Dans l'ensemble, le Conseil est d'avis que les personnes âgées des régions rurales continuent à souffrir de négligence et d'un manque d'attention de la part du gouvernement et de la collectivité. Le Conseil convient toutefois que l'isolement relatif dans lequel vivent ces personnes, de même que leur hésitation à demander de l'aide ont contribué à dissimuler leurs besoins légitimes à cet égard.

D'un bout à l'autre de la province, le pourcentage de personnes âgées dans les petites localités et les régions rurales ne cesse de s'accroître, tandis qu'un nombre croissant d'habitants des villes décident d'aller vivre à la campagne. Le Conseil estime qu'en raison des intérêts divergents de ces deux groupes, il devient de plus en plus urgent pour le secteur public de trouver des solutions novatrices aux questions soulevées dans le présent rapport.

Le Conseil trouve louables les services dévoués, voire héroïques, dispensés aux aînés par des bénévoles, des membres de la famille, des amis et des voisins. Ces services sont inestimables, mais de l'avis du Conseil, on ne peut s'attendre à ce que les bénévoles et les familles fournissent un gamme complète de services communautaires. Le Conseil respecte l'attachement qu'éprouvent les Ontariens et Ontariennes à l'égard de leur milieu rural et, à cet égard, le présent document offre 29 recommandations dans six domaines : le transport, les services de santé, le revenu, le logement, les communications et les services communautaires.

En outre, le Conseil recommande des mesures visant à améliorer le revenu et la situation fiscale des personnes âgées des milieux ruraux. Le Conseil insiste pour que l'on prenne des démarches en vue de répondre aux nombreux besoins en matière de services de santé, qui ont une importance particulière dans les milieux ruraux. Il vise un nouveau niveau de coordination et de promotion des services locaux et régionaux de transport et encourage une plus grande sensibilisation à la prestation des services postaux et téléphoniques dans les milieux ruraux ontariens. Le Conseil propose des initiatives en matière de logement, de maintien du revenu et de planification de la retraite. En dernier lieu, il établit des critères privi-légiés pour l'élaboration de modèles en matière de prestation de services communautaires dans les milieux ruraux.

Le présent rapport reconnaît également que l'on doit prendre des mesures distinctes pour répondre aux besoins particuliers des aînés des Premières nations de l'Ontario et aux personnes âgées qui vivent à la ferme.

Les recommandations que renferme le rapport forment ensemble la base de ce qui, de l'avis du Conseil, est un élément essentiel de l'ordre du jour du gouvernement pour la décennie à venir.

Thera White écoute, tandis que Helen Callaghan, présidente du Tyendinaga Seniors' Club, et Ted Pollock, sous-préfet du canton de Huntingdon, discutent du sort des personnes âgées des milieux ruraux durant une pause lors d'une réunion de consultation organisée par le Conseil et tenue à Ivanhoe, dans l'est de la province.

RECOMMANDATIONS

AÎNÉS DES PREMIÈRES NATIONS

- *Que le ministère des Affaires civiques demande à l'Office des personnes âgées et à la Direction des affaires autochtones du ministère d'aider le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or à réaliser une importante étude sur les aînés des Premières nations.*

PERSONNES ÂGÉES VIVANT À LA FERME

- *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires :*
  - *veillent à ce qu'un éventail suffisant de services de soutien et de soins à domicile soit à la disposition des personnes âgées qui habitent dans les localités agricoles, afin de leur garantir un minimum de services;*
  - *encouragent les programmes de livraison de repas surgelés à domicile et les services de «transport-restau» en tant qu'éléments importants des services offerts dans les régions rurales;*
  - *s'assurent que les organismes de coordination des services, que l'on se propose de créer, seront attentifs aux besoins des personnes âgées qui vivent en milieu rural et que les localités rurales seront représentées au sein de leur conseil d'administration.*
- *Que les ministères des Affaires municipales et du Logement consultent les municipalités rurales au sujet d'un projet pilote visant à promouvoir l'aménagement de petites annexes indépendantes temporaires et sans morcellement pour les personnes âgées qui vivent à la ferme et qui sont sur le point de prendre leur retraite.*
- *Que le trésorier de l'Ontario demande à la Commission de l'équité fiscale, dans le cadre de son mandat :*
  - *d'examiner les politiques et les allégements fiscaux touchant toutes les personnes âgées de la province, en prêtant une attention particulière aux aînés qui vivent à la ferme;*
  - *de trouver un moyen de faciliter la cession d'une parcelle de terre agricole à des exploitants qui prennent leur retraite sur place ou à des membres de leur famille.*

TRANSPORTS

- *Que le ministère des Transports continue d'accorder une attention immédiate à la prestation de services de transport accessibles et coordonnés dans les collectivités petites et rurales.*

- *Que le ministère des Transports prenne toutes les mesures nécessaires, y compris l'étude du* Code de la route, *pour apporter les modifications qui s'imposent afin que l'on puisse accorder des fonds à des groupes disposés à offrir des services de transport coordonnés et accessibles dans les régions rurales.*

- *Que le ministère des Transports réunisse des représentants de tous les paliers de gouvernement et des sociétés de transport par autobus interurbain/interprovincial afin d'assurer la prestation d'un service de transport par autobus dans les régions rurales.*

- *Que le ministère des Services sociaux et communautaires fixe un tarif provincial de remboursement au kilomètre pour les bénévoles qui mettent leur propre véhicule au service d'organismes subventionnés par la province.*

SERVICES DE SANTÉ

- *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires :*

  - *demeurent axés sur des principes appuyant l'indépendance personnelle;*

  - *reconnaissent le droit de toutes les personnes âgées à un accès équitable aux services et garantissent toute une gamme de programmes d'aide à domicile de bonne qualité;*

  - *mettent sur pied de nouveaux programmes de services de relève, de soins palliatifs et de services psychogériatriques dans les régions rurales et améliorent les programmes existants;*

  - *préparent des lignes directrices pour la prestation des services de santé nécessaires pour desservir les importantes collectivités actuelles et futures de retraités situées dans les régions rurales;*

  - *restent en contact avec les collectivités rurales qui ont participé à l'évaluation des besoins et aux consultations.*

❑ *Que les centres régionaux de gériatrie du ministère de la Santé soient tenus d'offrir, sur une base permanente, une formation continue en gériatrie aux professionnels des milieux ruraux et des petites localités.*

❑ *Que le ministère de la Santé continue de promouvoir le Programme des services aux régions insuffisamment desservies en encourageant les médecins, en particulier les spécialistes en gériatrie, à s'établir dans les localités rurales ou isolées.*

❑ *Que toutes les facultés de médecine de la province adoptent une politique visant à encourager les étudiants à se rendre tour à tour dans des établissements de santé du Grand Nord et des milieux ruraux avant de terminer leur formation en médecine.*

REVENU

❑ *Que le trésorier de l'Ontario demande à la Commission d'équité fiscale, dans le cadre de son mandat, d'examiner les politiques fiscales dans la mesure où elles touchent toutes les personnes âgées de la province, et en particulier celles qui habitent dans les régions rurales et les petites localités.*

❑ *Que le ministère du Revenu examine le programme actuel de crédit d'impôts fonciers à l'intention des personnes âgées pour voir s'il est suffisant, dans le but de mieux faire correspondre les augmentations annuelles d'impôt et les augmentations annuelles du crédit, et qu'il prépare un rapport à ce sujet.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques, en collaboration avec le ministère du Revenu et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, entreprenne une étude détaillée du revenu des femmes âgées vivant à la ferme et en milieu rural.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques, en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère du Revenu, étudie jusqu'à quel point les personnes âgées des milieux ruraux comprennent et utilisent les programmes et services ayant trait au revenu, et qu'il prépare un rapport à ce sujet.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques distribue aux postes locaux de radio et de télévision des annonces produites dans différentes langues en fonction de la composition ethnoculturelle des diverses régions de la province, dans le but de*

faire connaître aux personnes âgées des régions rurales et des petites localités les programmes qui ont trait au revenu.

LOGEMENT

❑ *Que le ministère du Logement, au moment de prévoir et de déterminer les sommes qui seront affectées au logement social, fixe des montants et des objectifs régionaux plus élevés pour les logements réservés aux personnes âgées dans les régions rurales et les petites localités de la province.*

❑ *Que le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, déploient tous les efforts possibles pour augmenter la gamme de logements favorisant la vie autonome pour les personnes âgées des milieux ruraux. Pareilles initiatives devraient être prises en collaboration avec le ministère du Logement.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques élabore un projet pilote visant à aider les personnes âgées des milieux ruraux à garder et à entretenir leur maison. Ce projet devrait comprendre les éléments suivants : évaluation des besoins sur place; répertoire et coordination des services d'entrepreneurs locaux; avis public et publicité, ainsi que conseils d'ordre financier au besoin.*

❑ *Que le ministère des Affaires municipales mette davantage l'accent sur les exigences en matière d'accès aux services sociaux et de santé pour les habitants des importantes collectivités de retraités.*

❑ *Que les municipalités rurales soient tenues d'accorder plus d'importance à la nécessité d'intégration dans la collectivité et au besoin d'éviter l'isolement dans le cadre des études de projets de logement pour les personnes âgées, et que la prestation coordonnée de services sociaux de qualité soit une condition inhérente à toute étude du genre.*

COMMUNICATIONS

❑ *Que les organismes qui s'occupent des personnes âgées encouragent les aînés de toute la province à écrire à la Société canadienne des postes pour l'inciter à abandonner ses projets de fermer des bureaux de poste dans les milieux ruraux, à remettre en cause son programme de grandes boîtes postales dans ces milieux et à y rétablir les services postaux.*

❑ *Que le ministère des Affaires municipales encourage fortement les municipalités rurales à déblayer rapidement la neige et la glace dans toutes les voies piétonnes autour des grandes boîtes postales.*

❑ *Que le ministère de la Culture et des Communications et la Commission ontarienne des services téléphoniques étudient la question des centraux multiples et des frais d'interurbain pour les clients du service résidentiel des milieux ruraux, en vue de les réduire.*

SERVICES COMMUNAUTAIRES

❑ *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires évaluent les modèles existants ainsi que de nouveaux modèles de prestation des services aux personnes âgées des régions rurales en tenant compte des critères suivants :*

- ❑ *le respect des valeurs accordées en milieu rural à des caractéristiques comme l'indépendance, l'individualité et l'autonomie;*
- ❑ *le souci des préférences locales; il faut éviter d'imposer des modèles urbains ou extérieurs de prestation des services;*
- ❑ *une affectation des ressources communautaires qui s'inspire d'une parfaite compréhension tant des besoins des personnes qui habitent depuis longtemps en milieu rural que des nouveaux retraités des milieux urbains.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques entreprenne une étude approfondie des besoins de recrutement, de formation et d'encouragement des bénévoles dans les milieux ruraux et les petites collectivités de la province, en vue d'améliorer le soutien qui leur est accordé.*

❑ *Que, dans le cadre de l'évaluation de modèles nouveaux ou existants de prestation de services communautaires aux personnes âgées des milieux ruraux, l'on tienne compte des critères suivants :*

- ❑ *la reconnaissance du rôle précieux des coordonnateurs de services aux personnes âgées et l'augmentation du nombre de ces postes dans toute la province;*

- *les modèles de prestation de services devraient s'inspirer des services déjà en place dans la collectivité et en élargir la portée;*

- *les bénévoles devraient jouer un rôle important sur le plan de la prestation des services et on devrait leur fournir des incitations à le faire;*

- *les clubs philanthropiques, communautés religieuses et autres organismes non gouvernementaux devraient être d'importants associés en matière de prestation de services;*

- *les personnes âgées devraient avoir la possibilité de participer à la conception et à la prestation des services ayant pour but de les aider à conserver leur indépendance.*

- *En ce qui a trait à la question du mauvais traitement des personnes âgées, que les travaux ou études qui seront entrepris par l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques accordent une attention spéciale aux aînés des régions rurales.*

INTRODUCTION

Plus du tiers des 2,7 millions de personnes âgées au Canada habitent en Ontario et, sur ce nombre, une sur six environ vit en milieu rural.

Le Conseil s'occupe activement du bien-être de ces personnes âgées. Il a même accueilli parmi ses membres, au fil des ans, des représentants de petites collectivités ainsi que de milieux agricoles et d'autres régions isolées de la province.

En août 1980, il publiait un important rapport sur le vieillissement en milieu rural, qu'il avait réalisé en collaboration avec le *Rural Department Outreach Project* de l'Université de Guelph.

Ce rapport, intitulé ***Towards An Understanding of The Rural Elderly***, constitue un important fondement de l'élaboration du présent document.

Cependant, ce qui a donné son dernier élan à cette initiative, c'est l'élaboration du plan stratégique du Conseil pour la période de 1990 à 1993, lequel dégageait trois centres d'intérêt principaux, dont le vieillissement dans les petites localités et les régions rurales de l'Ontario.

L'étude des questions touchant le vieillissement dans les petites collectivités et les milieux ruraux comportait des étapes distinctes mais connexes de cueillette de renseignements.

La première de ces étapes consistait en une série d'audiences publiques tenues dans les comtés de Haliburton, Bruce, Grey et Hastings, ainsi que dans le district de Kenora. Dans l'ensemble, plus de 450 participants ont pris part aux audiences publiques. On trouvera en annexe le calendrier des audiences du Conseil.

Deuxièmement, durant cette période de consultations, le Conseil a reçu 31 exposés écrits sur des questions ayant trait aux personnes âgées dans les petites collectivités et les milieux ruraux et les a analysés dans le but de répondre aux questions soulevées par les auteurs et de faciliter la préparation des recommandations que renferme le présent rapport.

Troisièmement, dans le numéro d'été 1990 du ***Courrier des Aînés***, une publication trimestrielle dont le tirage est de plus d'un million d'exemplaires et que l'on distribue à toutes les personnes âgées de l'Ontario, le Conseil demandait aux personnes âgées de faire connaître leur point de vue par écrit. Le chapitre intitulé *Attitudes* fait état de l'analyse des réponses obtenues. (La publication du ***Courrier des Aînés*** a pris fin en janvier de cette année.)

En dernier lieu, le Conseil s'est assuré le concours de la *School of Rural Planning and Development* de l'Université de Guelph pour préparer une bibliographie sur le vieillissement dans les milieux ruraux. La bibliographie commence à la page 79.

Comme c'est normalement le cas, il convient de signaler certaines restrictions. En particulier, la quantité insuffisante de données socio-économiques sur les personnes âgées dans les milieux ruraux de la province demeure une entrave aux efforts du Conseil. Cette situation commence toutefois à s'améliorer.

L'étude est également limitée en raison de la difficulté de faire des comparaisons entre les collectivités petites et rurales, et au sein même de ces collectivités. Bien que le Conseil essaie de trouver et de décrire des points communs à toute la province, chaque collectivité est unique et ne peut donc pas faire l'objet d'analyses comparatives simples.

Il convient en outre de souligner que les solutions proposées pour améliorer le bien-être des personnes âgées des milieux ruraux doivent en général tenir compte des points de vue différents des citadins et des résidents de la campagne. Les gens des milieux ruraux accordent plus d'importance à l'autonomie que ceux des milieux urbains, tout comme ils s'inquiètent ou éprouvent même de la méfiance face à ce qui est «extérieur», c'est-à-dire les attitudes et activités urbaines. Ces perceptions influent sur les recommandations proposées et constituent d'importantes limites pour la recherche.

À Ivanhoe, des agriculteurs à la retraite se font entendre. De gauche à droite : Stanley Geen, agriculteur, de Plainfield; Roy Chatten, exploitant d'une ferme laitière; Penny Sanderson, de Frankford; Gladys Beaumont, qui a exploité une ferme avec son mari près de Cherry Valley; et le docteur Fred Murphy, médecin de famille à Picton pendant 34 ans.

PRINCIPES DIRECTEURS

Au tout début de son travail sur le vieillissement en milieu rural, le Conseil a élaboré une série de principes pour orienter la mise au point du présent rapport. Ces principes permettent de bien comprendre l'objectif du Conseil. Ils contribuent également à centrer les discussions sur les plus importantes questions qui touchent les personnes âgées des petites collectivités et des milieux ruraux de la province.

Voici les plus importants de ces principes :

- Comme il est énoncé dans le *Code des droits de la personne (1981) de l'Ontario*, tout le monde a droit au même traitement pour ce qui est des services, des biens et des installations, sans discrimination basée, entre autres, sur l'âge ou le lieu d'origine (partie 1, article 1). Les services gouvernementaux devraient donc être offerts sur une base équitable à tous les Ontariens et Ontariennes.

- As Le Conseil reconnaît et admire le caractère indépendant des personnes âgées qui vivent dans les milieux ruraux et les petites collectivités de l'Ontario. Ses membres sont d'avis qu'il faut prendre conscience de ce désir d'autonomie communautaire et l'encourager. Les politiques et programmes visant à répondre aux besoins des personnes âgées de la province doivent tenir compte des caractéristiques et des besoins particuliers des différentes collectivités rurales.

- Le Conseil est conscient des besoins différents et particuliers des peuples des Premières nations et des collectivités multiculturelles de la province.

- Le Conseil est d'avis que dans le cadre de la planification de la prestation de services, il faut tenir compte des faits suivants :

  - certaines collectivités petites et rurales comptent déjà un plus fort pourcentage de personnes âgées que d'autres;

  - thela population de personnes âgées dans ces collectivités dépasse déjà celle qui était prévue pour l'ensemble de la province;

  - la composition ethnoculturelle du groupe des 65 ans ou plus évolue.

- Sans restreindre la complexité des questions reliées à la vie dans les villages et les milieux ruraux, les initiatives d'intérêt public devraient surtout mettre l'accent sur les problèmes suivants : transport, santé et soins de longue durée, revenu, logement abordable, communications, coordination des services de soutien dans les collectivités, isolement, intégration sociale et bénévolat.

- Toute personne a le droit de faire connaître ses besoins et points de vue au gouvernement. Les personnes âgées ont donc le droit et le devoir de participer à la planification, de faire des choix et de faire profiter la collectivité de leurs connaissances.

- Le Conseil est d'avis qu'il faut encourager les personnes âgées à rester indépendantes et, dans la mesure du possible, à vieillir dans un milieu qui leur est familier. Il faudrait créer des services gouvernementaux pour appuyer ces objectifs en offrant toute une gamme de services communautaires. Ces services ne devraient pas diminuer la force des liens familiaux.

- Le Conseil reconnaît que la plupart des personnes âgées qui vivent dans les petites collectivités et les milieux ruraux de la province ont un fort sentiment de communauté et d'appartenance. Elles apprécient la qualité de la vie en Ontario.

CONTEXTE DE LA POLITIQUE

Les petites collectivités et les milieux ruraux sont caractérisés par des populations relativement faibles, de longues distances entre les collectivités et des immeubles peu nombreux. Ces milieux englobent tant la campagne et les exploitations agricoles que les hameaux, les villages et les petites villes.

De même, la description des activités économiques est utile pour définir une économie rurale, caractérisée surtout par l'activité agricole qui va de la petite exploitation familiale aux grandes entreprises automatisées.

En termes de statistique, le mot «rural» se voit habituellement attribuer une définition par défaut — c'est-à-dire des milieux non urbains ou, selon Statistique Canada, ayant une population inférieure à 1 000 habitants.

Le Conseil propose une description souple en fonction des points de vue locaux sur le caractère et la personnalité de la collectivité. En d'autres termes, il considère les définitions de «milieu rural» et de «petite collectivité» par rapport au milieu lui-même et aux attitudes et perceptions de la population.

En Ontario, seulement un habitant sur six vit dans une collectivité rurale. Parmi ces habitants des milieux ruraux, quelque 10 pour 100 ont 65 ans ou plus. Sur ces personnes âgées, seulement 10 pour 100 vivent à la ferme.

Bien que le nombre absolu de personnes âgées vivant en milieu rural dans l'ensemble de la province soit relativement faible, ce segment de la population peut avoir des conséquences extrêmement importantes pour une collectivité : le vieillissement de la population dans certains comtés, districts, villes et villages continue de se produire à un rythme qui dépasse de beaucoup celui de la population en général. Dans certains cas, par exemple, la concentration de personnes âgées dans la collectivité dépasse 30 pour 100 — ce qui représente environ le triple de la moyenne provinciale.

C'est dans un tel contexte communautaire que l'on peut le plus facilement comprendre et analyser le bien-être des personnes âgées dans les collectivités petites et rurales. De même, c'est dans ce contexte que les problèmes sont les plus prononcés et que l'on peut le plus facilement trouver des solutions. Le Conseil a, par conséquent, concentré son attention et ses analyses sur les collectivités.

Un tel accent sur la collectivité peut s'avérer à la fois positif et négatif. D'une part, il permet de procéder à une analyse approfondie. D'autre part, les caractéristiques uniques des collectivités — y compris celles que le Conseil a étudiées — ne permettent pas d'élaborer facilement des recommandations universelles.

Habitants des régions rurales et des petites villes de l'Ontario selon le groupe d'âge

	Pop. totale	Pop. totale des pers. âgées et % de la pop. tot.	65 - 69	70 - 79	80 - 89	90 +
Population totale (urbaine et rurale)	9 101 695	992 705 (10,9)	333 375	455 935	174 200	28 835
Total partiel : population rurale	1 632 275	162 430 (10,0)	60 950	74 165	23 760	**3 555**
-agricole	232 790	16 810 (7,2)	7 785	6 980	1 800	245
-non agricole	1 399 485	145 625 (10,4)	53 170	67 175	21 965	3 315
Total partiel : population urbaine	7 469 420	830 260 (11,1)	272 780	381 760	150 440	**25 280**
Moins de 1 000	3 770	610 (16,2)	200	260	110	10
1 000 - 2 499	164 080	27 280 (16,6)	7 760	12 560	5 905	1 005
2 500 - 4 999	211 875	31 610 (14,9)	9 525	14 545	6 350	1 190
5 000 - 9 999	272 690	36 950 (13,6)	11 090	16 810	7 680	1 370
10 000 - 24 999	356 860	47 790 (13,4)	14 310	22 110	9 615	1 755
25 000 - 49 000	268 275	29 565 (11,0)	9 325	13 770	5 465	1 005
50 000 - 99 999	628 415	75 620 (12,0)	25 285	35 465	12 720	2 150

Statistique Canada, 1986

Dans le but d'appuyer cet accent sur les collectivités locales, on a étudié ce que devrait être la taille souhaitable, nécessaire ou optimale des collectivités petites et rurales pour que la prestation des services soit efficace et rentable.

La «petite taille» relative des collectivités rurales est un actif fondamental, déterminant le rythme, les valeurs et la qualité de vie qui, pour bon nombre, constituent tout le charme de la vie dans les petites villes. Cependant, les plus petites collectivités, y compris leurs environs, ne comptent souvent pas suffisamment d'habitants pour justifier des systèmes de soutien officiels et professionnels.

Le Conseil estime qu'il faut offrir des services pour répondre à tous les niveaux de besoins, et dans la plus grande variété possible de circonstances résidentielles et communautaires. Cela exige la coordination des services, dans certains cas au niveau régional, et le Conseil a été très impressionné par le niveau de coordination qui existe déjà parmi les fournisseurs de services dans les milieux ruraux de la province.

Il ne faut pas laisser les limites des comtés, des cantons et des municipalités faire obstacle à la prestation des services.

L'évolution économique de bon nombre de petites villes de la province a des répercussions importantes sur la formulation de politiques et sur les questions liées à la prestation de services, en particulier aux personnes âgées.

Le Conseil est conscient du fait que l'activité économique de bon nombre de petites villes, qui était auparavant centrée sur le commerce de détail à l'échelon local, s'oriente maintenant vers des tendances régionales et devient de plus en plus axée sur le tourisme. La rue principale traditionnelle caractérisée par la boulangerie, la quincaillerie, la boucherie et le poste d'essence s'est déjà transformée pour inclure des boutiques d'artisanat, des magasins de cassettes vidéo, des boutiques de cadeaux et des comptoirs de produits laitiers.

Cette tendance est plus prononcée dans les régions où dominent les résidences secondaires, ainsi que près des parcs provinciaux, des zones de protection de la nature et des voies navigables.

En même temps que les services locaux perdent de leur importance, on peut redouter, à plus long terme, un déclin de la qualité des services locaux. Les propositions du Conseil sont conçues de manière à éviter un tel déclin et à contribuer à l'amélioration des services locaux grâce à la coordination des ressources existantes.

Aînés des Premières nations

Le Conseil a demandé et reçu, de la part des parties concernées, des opinions sur les questions touchant particulièrement les aînés des Premières nations en Ontario.

Des exposés comme ceux qui ont été présentés au nom des 17 000 Indiens inscrits des 46 collectivités du Grand Nord de la Nation nishnawbe-aski ont fait ressortir des questions importantes ayant trait à la santé, aux services sociaux et familiaux, aux transports et à l'intégrité culturelle.

Bien que le Conseil soit d'avis que ces questions, tout comme d'autres, sont aussi importantes pour les collectivités des Premières nations qu'elles le sont pour d'autres collectivités, les renseignements recueillis jusqu'ici sont insuffisants pour permettre, pour le moment, des recommandations détaillées.

Le Conseil recommande donc d'entreprendre une importante étude consacrée exclusivement aux questions touchant les aînés des Premières nations.

NOUS RECOMMANDONS :

Que le ministère des Affaires civiques demande à l'Office des personnes âgées et à la Direction des affaires autochtones du ministère d'aider le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or à réaliser une importante étude sur les aînés des Premières nations.

«La principale responsabilité des auxiliaires des services à domicile dans les réserves est de couper et transporter le bois. Le reste du temps, ils le passent à aller chercher de l'eau pour les personnes âgées.» — Darryl Quedent, superviseur intérimaire des services de soutien à domicile, Red Lake, district de Kenora.

«Un homme âgé m'a dit qu'il n'en pouvait plus de trouver sa couverture gelée contre le mur en s'éveillant.» — Liz Dance, directrice des services sociaux, Nation nishnawbe-aski, Grand Nord de l'Ontario.

Personnes âgées vivant à la ferme

Les exposés présentés au Conseil dans le cadre de la première série de consultations provenaient surtout de personnes âgées n'habitant pas à la ferme et d'organismes de service. Cela n'est pas particulièrement étonnant compte tenu du fort pourcentage de personnes âgées vivant en milieu rural mais non à la ferme — près de 90 pour 100 des personnes âgées vivant en milieu rural dans la province — mais le Conseil a néanmoins pris des mesures spéciales pour solliciter le point de vue de la collectivité agricole.

La réunion de consultation organisée par le Conseil dans le comté de Hastings le 19 décembre 1991 avait pour but d'aider à centrer ces efforts et de compléter les renseignements obtenus lors de consultations antérieures.

Dans l'ensemble, la population agricole de l'Ontario affiche une chute constante depuis le début du siècle, étant passée de 785 550, soit 31 pour 100 de la population totale de la province en 1931, à 232 790, ou 2,5 pour 100 de la population en 1986[1].

La population agricole représente à l'heure actuelle une petite minorité — seulement 14 pour 100 — du 1,6 million d'habitants des milieux ruraux de la province.

Sur les 232 790 personnes vivant à la ferme dans la province, quelque 16 810, soit 7,2 pour 100, sont âgées de 65 ans ou plus. Parmi ces dernières, 60 pour 100 sont des agricultrices et agriculteurs actifs. Légèrement plus de la moitié n'ont fréquenté l'école que jusqu'à la neuvième année, et les hommes sont plus nombreux que les femmes (58 pour 100 par rapport à 42 pour 100).

Conformément à la situation qui prévaut en général dans tout le pays, les agriculteurs ontariens de plus de 65 ans représentent un segment sans cesse plus important par rapport à l'ensemble des exploitants agricoles.

Les dernières tendances démographiques dans le milieu agricole ontarien sont une indication des tendances globales dans tout le pays :

- le nombre d'exploitations agricoles et de familles vivant à la ferme diminue, alors que la taille moyenne des exploitations agricoles augmente;
- il y a moins d'exploitants agricoles actifs, mais ils sont plus instruits;
- les exploitants agricoles comptent de plus en plus sur des revenus en provenance d'autres sources;
- les femmes continuent à ne représenter qu'un faible pourcentage (5 pour 100) de tous les exploitants agricoles de l'Ontario;
- les femmes qui travaillent à la ferme familiale constituent les deux tiers de tous les travailleurs agricoles non rémunérés au Canada, et leur travail représente jusqu'à 23 pour 100 du revenu agricole total du pays.

L'Ontario compte 66 940 familles vivant sur 56 700 exploitations agricoles. Un cinquième — 20 pour 100 — de ces exploitations agricoles sont

établies sur des terres de 10 à 69 acres, alors que 23 pour 100 comptent de 70 à 129 acres. Presque toutes les exploitations agricoles familiales — 94 pour 100 — sont gérées par des propriétaires ou copropriétaires, et la presque totalité — 93 pour 100 — comprennent une maison habitée par le propriétaire.

L'anglais est la langue maternelle de l'écrasante majorité — 81 pour 100 — des exploitants agricoles.

Le Conseil est conscient des traditions que représentent les exploitations agricoles familiales en Ontario et les appuie. Il est également conscient des difficultés économiques auxquelles doivent faire face les familles qui vivent à la ferme et des défis particuliers que les exploitants agricoles âgés doivent affronter.

Par exemple, le revenu net du secteur de l'agriculture a chuté de 17 pour 100 en Ontario en 1989 et de 5 pour 100 en 1990. Le Comité d'examen du financement agricole prévoit une autre baisse de 15 pour 100 en 1991[2]. Les exploitants agricoles ontariens continuent de faire face aux problèmes économiques complexes qu'entraînent les fluctuations des taux d'intérêt, le cours élevé du dollar canadien, les pressions internationales pour la conclusion d'ententes sur l'approvisionnement et la fixation des prix, l'assurance agricole et la disponibilité ainsi que le coût du crédit. Le Comité présentait les constatations suivantes le 14 mars 1991 :

«Selon les constatations du comité, les agriculteurs de l'Ontario refusent désormais d'accepter l'analyse traditionnelle et les solutions classiques à leurs problèmes financiers. La solution réside dans l'innovation... [Nos] recommandations visent précisément à encourager davantage la coopération, l'entraide et la recherche, ainsi que des solutions locales aux problèmes du financement de l'agriculture[3].»

Outre les inquiétudes d'ordre financier, le Conseil est conscient des questions d'intérêt pour les exploitants agricoles âgés en matière de santé, de services sociaux et autres services.

De 1971 à 1986, le pourcentage des exploitants agricoles âgés de 60 à 64 ans est passé de 9,5 à 10,7 pour 100. Il est passé de 6,7 à 6,9 pour 100 pour les exploitants agricoles âgés de 65 à 69 ans. De même, le pourcentage des exploitants agricoles âgés de 70 ans ou plus est passé de 6,2 à 7 pour 100.

En 1990, par exemple, dans le cadre de ses conférences provinciales sur les femmes et le vieillissement, qui mettaient l'accent sur les femmes âgées vivant en milieu rural[4], l'Office des affaires des personnes âgées a entendu le témoignage de quelque 500 participants sur le bien-être des femmes ontariennes vivant en milieu rural et à la ferme.

Les principaux sujets d'inquiétude étaient les changements dans la vie familiale, l'adaptation au changement en général, l'éducation permanente, la réintégration du marché du travail, les rentes et les soins de longue durée.

Bien que les aînés qui vivent à la ferme partagent des inquiétudes communes à toutes les personnes âgées de la province, ils ont également des besoins et des aspirations propres à leur situation d'agriculteurs ou de personnes vivant à la ferme.

Par exemple, le comportement basé sur le désir d'autonomie semble avoir une extrême importance pour les aînés qui vivent à la ferme, ce qui est renforcé par des modes d'organisation du travail traditionnellement indépendants et une profonde motivation. Néanmoins, les pressions financières exigent souvent que l'on exerce un travail à l'extérieur de la ferme, et bon nombre de personnes âgées ne sont ni préparées ni qualifiées pour ce faire.

Les agriculteurs âgés doivent également faire face à des pressions uniques en matière d'évolution technologique. L'agriculture moderne et efficace dépend de plus en plus des progrès technologiques et des compétences en gestion, et beaucoup d'exploitants agricoles âgés ne veulent pas ou ne peuvent pas s'adapter à ces progrès pour demeurer compétitifs.

En outre, les personnes âgées vivant sur des terres agricoles soumises aux pressions de l'aménagement urbain (comme à Niagara) ou récréatif (comme dans les comtés de Kawartha/Haliburton/Hastings) adjacent font face à des problèmes particuliers. D'une part, les profits de la vente pourraient leur garantir une retraite à l'abri de tout souci financier, comme c'est le cas lorsque des personnes âgées vivant en milieu urbain vendent leur propriété. D'autre part, une telle vente pourrait entraîner plus tard des changements dramatiques et incertains du mode de vie. Les nombreuses options offertes en matière de vente conditionnelle, de cession-bail, etc., ne font que compliquer davantage ces pressions.

«Nous prenons bien soin de nos animaux, et le vétérinaire va les voir à l'étable! Avec les soins de longue durée, prendra-t-on aussi bien soin des personnes âgées?» — Une personne âgée du comté de Hastings.

Pour de nombreux agriculteurs âgés, les questions liées à la cession des terres agricoles dans le but de prendre une retraite indépendante ou de permettre à un fils ou à une fille de gagner sa vie peuvent s'avérer troublantes.

Par exemple, les agriculteurs âgés qui cherchent à acquérir pour eux-mêmes une parcelle agricole résultant d'un morcellement ou à vendre le reste de leurs terres agricoles à d'autres intérêts — même à d'autres agriculteurs — doivent souvent faire face à l'opposition des pouvoirs publics, qui souhaitent conserver les parcelles agricoles viables et éviter une viabilisation peu rentable de parcelles résidentielles dispersées.

De même, les exploitants âgés qui désirent s'assurer un revenu de retraite en vendant des terres agricoles à des parents voient souvent ce revenu menacé par de nouvelles dettes hypothécaires, leur garantie de prêt et d'autres risques financiers semblables concernant les terres vendues.

Dans d'autres cas, il n'est pas impossible qu'une exploitation agricole marginale ne puisse absolument pas trouver acheteur, ce qui force les exploitants à continuer à travailler ou à trouver une autre source de revenu tout en continuant de vivre à la ferme.

Quel que soit le cas, la cohabitation des parents avec des enfants mariés peut s'en trouver impossible, amoindrie ou mise en jeu. Il est alors possible que la retraite s'accompagne d'insécurité financière et d'une perte de fierté et de sécurité personnelle.

Le Conseil craint également que ces problèmes, ainsi que d'autres difficultés financières propres aux agriculteurs sur le point de prendre leur retraite, présentent une perspective réelle de pauvreté. Selon des fournisseurs de services médicaux et communautaires des comtés de Prince Edward et Hastings :

«Bon nombre de nos exploitants agricoles vivent dans des conditions assez déplorables... un couple a vécu dans une maison ayant un plancher de terre jusqu'à l'âge de 65 ans; maintenant, grâce aux logements subventionnés, ils croient qu'ils sont riches.»

Beaucoup de personnes âgées ne peuvent compter que sur le revenu de leur exploitation agricole, qui est typiquement saisonnière et instable. D'autres se voient obligées de chercher un emploi à l'extérieur de la ferme, même si elles n'ont pas la formation ou les compétences nécessaires. D'autres encore emménagent dans des établissements ou maisons de retraite à la ville, ce qui ne leur procure pas suffisamment de défis et d'indépendance.

Les personnes âgées vivant à la ferme, en particulier les femmes, connaissent souvent la pauvreté à la suite du décès de leur conjoint. En outre, le Conseil a entendu des observations selon lesquelles le revenu agricole est si faible dans certaines régions que les femmes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada.

L'inaccessibilité et la connaissance insuffisante de l'information et des services renforcent ces scénarios et sont même peut-être davantage prononcées chez les personnes seules et les familles agricoles isolées. Par exemple, on a mentionné au Conseil que les services de repas livrés à domicile et de «transport-restau», là où ils sont offerts, sont très appréciés des agriculteurs âgés.

Cependant, comme l'a souligné le responsable du réseau de soutien de *Hastings Centre* : «Je suis toujours étonné de constater que les gens ne savent pas que nous existons, alors que nous sommes là depuis cinq ans... les gens qui vivent à la ferme sont sans doute ceux qui nous connaissent le moins, mais qui ont le plus grand besoin de nos services... dans certaines régions, les personnes âgées vivant à la ferme n'ont rien.»

Selon John Huffman, 71 ans, de Plainfield, qui se qualifie de «petit exploitant semi-retraité», les agriculteurs qui n'ont pas travaillé à l'extérieur de la ferme quand ils étaient plus jeunes ont beaucoup de difficulté à s'adapter lorsqu'ils doivent prendre leur retraite.

NOUS RECOMMANDONS :

- *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires :*

  - *veillent à ce qu'un éventail suffisant de services de soutien et de soins à domicile soit à la disposition des personnes âgées qui habitent dans les localités agricoles, afin de leur garantir un minimum de services;*

  - *encouragent les programmes de livraison de repas surgelés à domicile et les services de «transport-restau» en tant qu'éléments importants des services offerts dans les régions rurales;*

  - *s'assurent que les organismes de coordination des services, que l'on se propose de créer, seront attentifs aux besoins des personnes âgées qui vivent en milieu rural et que les localités rurales seront représentées au sein de leur conseil d'administration.*

- *Que les ministères des Affaires municipales et du Logement consultent les municipalités rurales au sujet d'un projet pilote visant à promouvoir l'aménagement de petites annexes indépendantes temporaires et sans morcellement pour les personnes âgées qui vivent à la ferme et qui sont sur le point de prendre leur retraite.*

- *Que le trésorier de l'Ontario demande à la Commission de l'équité fiscale, dans le cadre de son mandat :*

  - *d'examiner les politiques et les allégements fiscaux touchant toutes les personnes âgées de la province, en prêtant une attention particulière aux aînés qui vivent à la ferme;*

  - *de trouver un moyen de faciliter la cession d'une parcelle de terre agricole à des exploitants qui prennent leur retraite sur place ou à des membres de leur famille.*

PROFILS COMMUNAUTAIRES

En choisissant des collectivités aux fins de consultations publiques et d'étude, le Conseil a recherché un certain équilibre et une variété en termes de représentation régionale, de caractéristiques rurales et de composition de la population.

Sur les 49 comtés, districts et municipalités régionales de la province, près des trois quarts comptent une population de personnes âgées supérieure à la moyenne provinciale[5]. Dans l'ordre, on retrouve le plus fort pourcentage de personnes âgées dans le comté de Haliburton. Les comtés de Grey et Bruce viennent en septième et onzième position.

Le choix des comtés de Haliburton et de Grey et Bruce reflète ces données démographiques. Le choix du district de Kenora et du comté de Hastings procure un équilibre et assure la variété des points de vue communautaires.

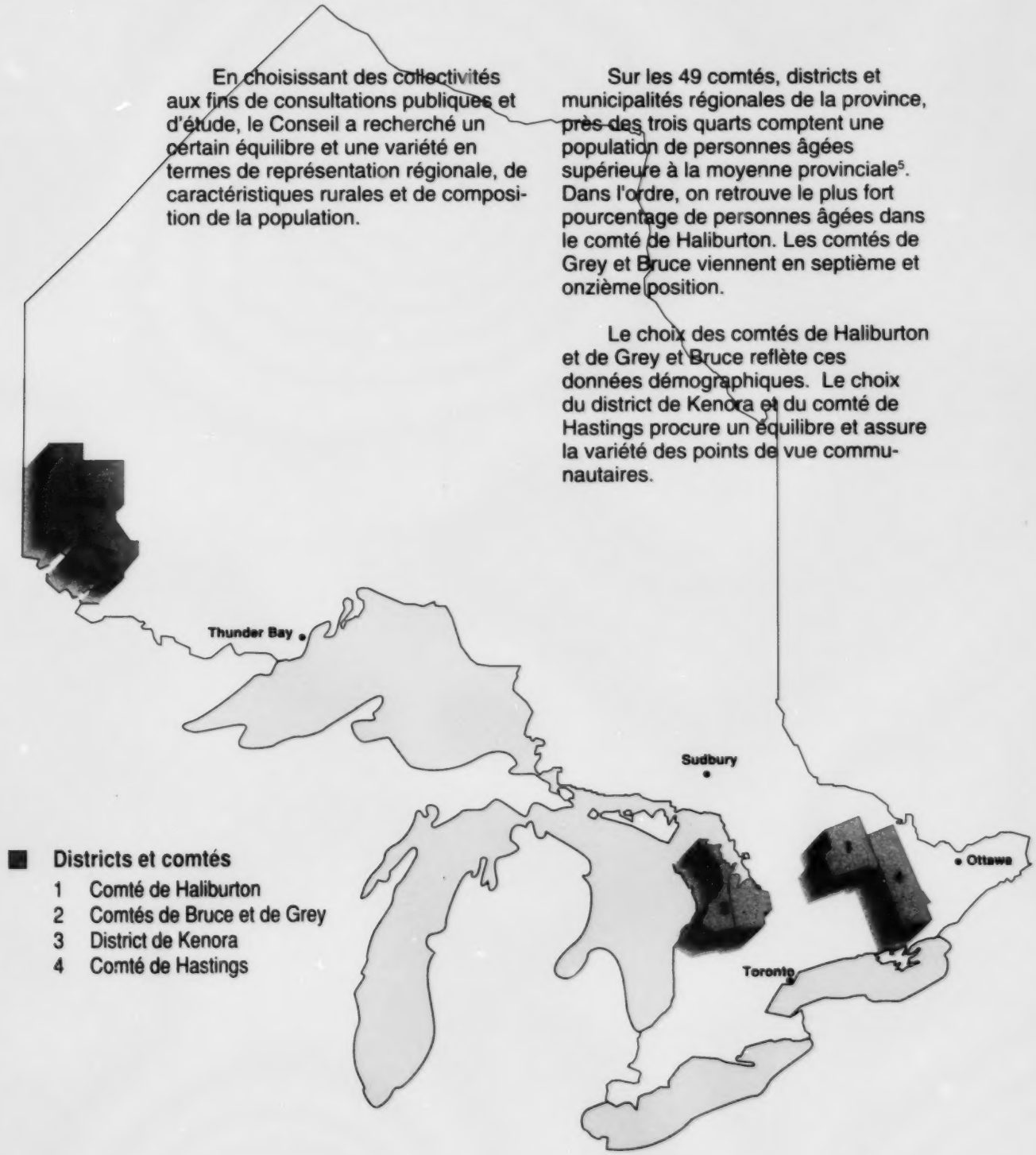

Concentrations de personnes âgées en Ontario

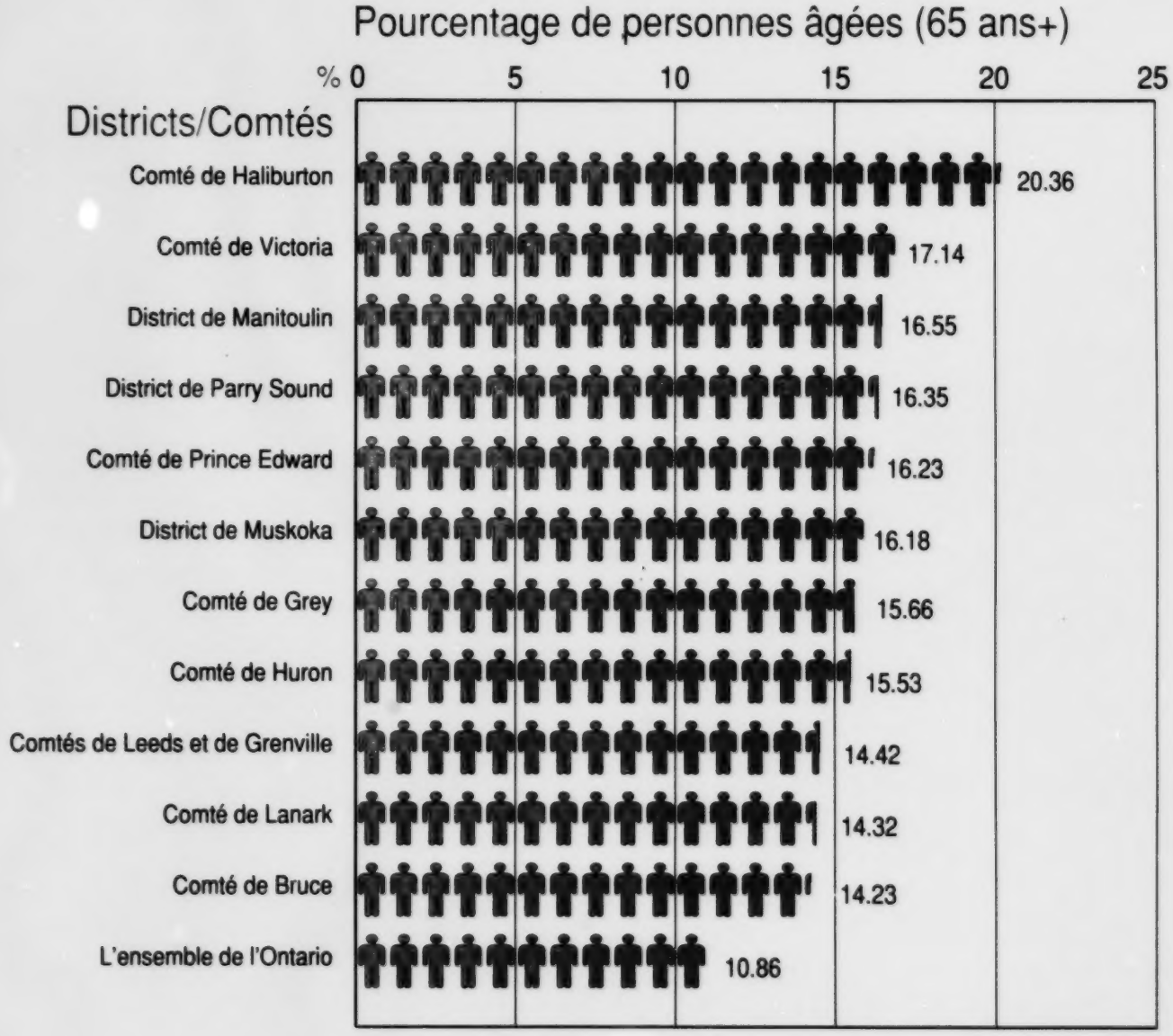

Comté de Haliburton

Dans le comté de Haliburton, une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus, ce qui représente la plus forte concentration de personnes âgées en Ontario. Cette tendance s'est accrue ces dernières années en raison du fait que les retraités et les estivants — dont bon nombre sont des personnes âgées — s'éloignent des centres urbains et choisissent d'habiter en permanence dans le comté.

On se demande si les services en général sont suffisants, et on se préoccupe en particulier de la disponibilité de services sociaux et de santé. En outre, les besoins se concentrent de plus en plus dans les hameaux du comté ainsi que chez les femmes qui font déjà ou sont sur le point de faire partie de l'âge d'or.

La population du comté de Haliburton, environ 12 000 habitants en 1988, est en grande partie rurale; la collectivité de Haliburton compte 1 878 habitants et celle de Minden, environ 1 080 . L'arrivée annuelle des estivants a habituellement pour effet de tripler la population du comté.

L'industrie forestière et les activités connexes étaient autrefois la principale source d'emploi dans le comté; de nos jours, on compte davantage sur le tourisme, le commerce de détail estival et la construction résidentielle. De nombreux emplois sont saisonniers ou à temps partiel, et le revenu moyen est inférieur à la moyenne provinciale.

Le comté possède un foyer pour personnes âgées de 62 places à Minden et une maison de soins infirmiers de 60 lits à Haliburton. En général, les aînés qui vivent dans ces établissements ont tendance à être plus âgés que la moyenne à leur arrivée, et la disponibilité des soins de longue durée est un problème local important.

Le comté est desservi par deux petits hôpitaux situés à Haliburton et à Minden, qui connaissent tous deux des augmentations spectaculaires de la demande durant l'été. Les gens qui ont besoin de services médicaux plus spécialisés doivent se rendre à Lindsay, Peterborough ou Toronto. Cela suppose de longs déplacements et un stress accru pour les personnes elles-mêmes et, en cas d'urgence, pour les services ambulanciers.

L'aide à domicile est un important service communautaire pour les personnes âgées du comté. On leur offre en effet des services d'urgence, des visites amicales, de l'aide à domicile, des services d'entretien ménager, d'information et de recommandation, des repas livrés à domicile, des repas en groupe et un service de transport bénévole pour les besoins non urgents.

Lors des audiences publiques tenues à Minden les 11 et 12 septembre 1990, le Conseil a entendu les témoignages de personnes âgées à titre individuel et de différents organismes communautaires de soutien et de fournisseurs de soins, en particulier sur des questions ayant trait aux services de santé et aux services sociaux.

En voici les grandes lignes :

- Des représentants des *Haliburton County Home Support Services* ont abordé la question de la réforme des soins de longue durée et souligné la nécessité de coordonner les services, d'améliorer le transport pour les personnes âgées et de fournir des logements favorisant la vie autonome.

- Le Conseil régional de santé de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge a donné d'utiles conseils quant à l'importance de comprendre la culture rurale pour élaborer des programmes; parmi les questions abordées, citons notamment le transport, le mauvais traitement des personnes âgées, les soins palliatifs, le bénévolat et les besoins en matière de services dans les collectivités de retraités.

- Des représentants des *North Hastings Volunteer Community Support Services* ont fait des suggestions quant aux questions de financement, notamment des frais modérateurs et le paiement d'une quote-part pour les services sociaux.

- Le *Psychiatric Assessment Service for the Elderly* a fourni de précieux conseils sur la nécessité de planification stratégique et de coordination des services de gériatrie et de psychogériatrie tant pour les politiques que pour les programmes; on a également fait ressortir la nécessité pour les établissements de disposer de lits réservés aux malades chroniques et aux soins psychiatriques à court terme.

- Des représentants du *Victoria County Community Care* ont présenté de la documentation complète sur quatre questions d'intérêt local — les soins palliatifs, les services de relève, le transport et les services psychogériatriques. Ils ont également présenté les résultats de l'étude effectuée sur les services de relève et portant notamment sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des soins, ainsi que sur le continuum de soins offerts.

Comtés de Grey et Bruce

Comté de Grey

Vaste, diversifié et panoramique, le comté de Grey s'étend des basses montagnes de la région de Saugeen au sud jusqu'aux rives de la baie Georgienne au nord, de Blue Mountain et Beaver Valley à l'est, jusqu'aux pâturages que l'on trouve à l'ouest.

Ayant une population composée à 15,66 pour 100 de personnes âgées, le comté de Grey se classe au septième rang de tous les comtés, districts et municipalités régionales en Ontario. Outre le vieillissement associé aux collectivités agricoles en général, les jeunes gens ne cessent de quitter le comté - habituellement pour s'établir dans des centres urbains plus importants.

Selon les prévisions démographiques, le groupe des personnes âgées de 85 ans ou plus devrait presque doubler en 20 ans et on devrait connaître un mouvement de la ferme vers les milieux communautaires — en particulier Owen Sound — dans les années à venir.

Quelque 66 pour 100 des 75 000 habitants du comté vivent à la ferme et dans des milieux ruraux. Le bétail et la production laitière y prédominent — le comté se classe premier en Ontario pour l'élevage de moutons, et troisième pour l'élevage de bovins.

Les exploitations fruitières du sud sont l'une des régions les plus concentrées de pomoculture dans la province; elles se trouvent surtout dans la Beaver Valley près de Thornbury et de Clarksburg, et dans les terres sablonneuses près de Collingwood et de Meaford.

Owen Sound, qui compte 20 000 habitants, est la plus grande ville du comté. Le comté possède dix maisons de soins infirmiers et foyers pour personnes âgées, le plus grand, situé à Owen Sound, étant doté de 150 lits. Le *Versa Care Centre/Sprucewood Court*, situé à Hanover, est un important complexe de repos et de retraite comptant 40 lits pour soins en établissement, 63 lits pour soins prolongés et 70 appartements.

Tous ces établissements, sauf un, possèdent des lits de soins prolongés; on y offre aussi quelques programmes de services de relève et de gériatrie.

Il existe quatre petits hôpitaux communautaires à Markdale, Meaford, Durham et Hanover. Le *Hanover and District Hospital*, qui est le plus important établissement médical, compte 80 lits, et tous les hôpitaux de district réservent des lits pour le traitement des maladies chroniques. Le principal centre régional de santé est situé à Owen Sound.

Pour obtenir des services médicaux spécialisés, les gens du comté sont normalement adressés à des hôpitaux de London ou de Toronto.

Le comté a nommé un coordonnateur des services sociaux en 1988, pour aider à la mise au point d'un service d'information et de recommandation à l'intention des personnes âgées. Ce coordonnateur a également pour fonction d'aider les personnes âgées à organiser des initiatives locales de service, de fournir du soutien aux

comités locaux de planification et d'offrir une aide administrative au *Grey-Owen Sound Seniors' Advisory Council* — un conseil qui chapeaute les comités locaux de planification.

Des collectivités de tout le comté possèdent des organismes locaux de bénévoles et l'un de ces groupes emploie un coordonnateur à temps plein. Les services offerts par ces organismes sont les suivants : prise de contact, counseling, visites amicales, transport gratuit, aide à domicile, entretien ménager, information et recommandation, programmes intergénérations, services de relève, soutien téléphonique, repas livrés à domicile, club de repas et repas de groupe.

Comté de Bruce

Ensemble bigarré de petites municipalités rurales coincées entre le lac Huron et la baie Georgienne, le comté de Bruce comprend toute une diversité de collectivités rurales.

La concentration de personnes âgées (14,23 pour 100), dans le comté de Bruce le classe au onzième rang de tous les comtés, districts et municipalités régionales de la province.

La population du comté — 57 119 habitants en 1988 — vieillit à un rythme supérieur à la moyenne provinciale. En outre, l'âge moyen des nouveaux habitants est supérieur à 55 ans, puisque de nombreux estivants choisissent de s'y établir en permanence. Certains adaptent leur chalet à l'hiver; d'autres, grâce à l'argent qu'ils ont tiré de la vente de leur propriété en ville, se procurent un logement plus abordable dans une petite localité.

Tout au long de sa fière histoire de 125 ans, le comté de Bruce a été l'un des principaux producteurs de boeufs de boucherie en Ontario. Ces dernières années, cependant, beaucoup de petites fermes bovines et autres exploitations agricoles familiales ont été intégrées dans de grandes exploitations, plus capitalistiques.

Le secteur agricole englobe à l'heure actuelle quelque 34 pour 100 de la population active, niveau qui pourrait, dans les années à venir, subir les répercussions de la baisse du prix du boeuf et d'une variété de facteurs économiques locaux et internationaux.

Compte tenu des charmes naturels et panoramiques du comté, il est probable que le tourisme y représentera dans l'avenir une part plus importante de l'économie locale.

Le comté possède deux foyers pour personnes âgées; le plus grand, situé à Walkerton, compte 158 lits. On y retrouve aussi cinq maisons de soins infirmiers dont le *Southampton Nursing Home*, qui possède 84 lits réservés aux soins prolongés et peut servir les aînés en français, en allemand et en néerlandais. Des études indiquent que le nombre actuel de lits devrait être suffisant pour répondre aux besoins futurs.

Cinq hôpitaux communautaires situés à Southampton, Wiarton-Lion's Head, Kincardine, Chesley et Walkerton répondent aux besoins des aînés du comté de Bruce en fait de soins médicaux. Le plus important du comté, avec 104 lits, est celui de Walkerton. Le seul grand hôpital est situé à Owen Sound, à une demi-heure en voiture vers l'est du comté. Une récente étude sur les services hospitaliers de la

région de la péninsule de Bruce et du secteur de Meaford n'a révélé aucun besoin immédiat d'un plus grand nombre de lits pour malades chroniques, à condition qu'il existe un solide réseau de services communautaires.

Pour obtenir des services médicaux spécialisés, les gens du comté sont normalement envoyés à des hôpitaux de London ou de Toronto.

Le visage d'Otto Meyer, 86 ans, qui habite sur la route rurale nº 3 à Flesherton, s'éclaire à l'arrivée du bénévole Bill Brown qui lui apporte un repas chaud.

Le comté de Bruce a embauché en 1988 un coordonnateur à temps plein qui est chargé d'offrir des services d'information et de recommandation aux aînés locaux et de faciliter la prestation des services.

De récentes études indiquent qu'environ le tiers des personnes âgées du comté consacrent plus de 30 pour 100 de leur revenu à la location d'un logement, ce qui est attribuable à un manque de logements à prix modique ou à loyer fixé en fonction du revenu.

Les consultations tenues à Markdale les 21 et 22 novembre 1990 pour les comtés de Grey et Bruce ont permis d'obtenir beaucoup de renseignements sur une vaste gamme de questions touchant les personnes âgées des collectivités petites et rurales ainsi que les fournisseurs de services sociaux. En voici les grandes lignes :

- Le *Beaver Valley Outreach* a parlé de sa gamme de programmes bénévoles de soutien communautaire et abordé des questions comme les services médicaux, le transport et le logement à prix raisonnable.

- Le bureau des services sociaux du comté de Bruce a présenté une étude approfondie de toute une gamme de problèmes touchant les personnes âgées en matière de services sociaux, notamment la planification, les politiques, les programmes, l'organisation et le financement.

- Le bureau de santé de Bruce-Grey-Owen Sound a présenté des propositions concernant la nécessité d'améliorer les services dentaires.

- La *Sean-Lee Community Nursing Agency* a expliqué ses services et présenté des propositions quant à des soins holistiques, dont le besoin de soins subventionnés pour les pieds.

- Des représentants du *Grey-Bruce Home Care Program* ont présenté de la documentation produite par des responsables de cas, y compris de l'information sur les problèmes en matière de transport, d'isolement et de contacts sociaux et sur les lacunes dans les services.

- Les foyers pour personnes âgées du comté de Grey ont fait part de problèmes reliés surtout au besoin d'intervention pour les aînés vulnérables.

- Les services sociaux et familiaux de Grey-Owen Sound ont fait une récapitulation utile des questions soulevées par des organismes de personnes âgées, et donné de l'information sur le bénévolat, le financement, le counseling auprès d'autres aînés, le logement à prix raisonnable et les relations intergouvernementales.

- La *Kincardine Community Services Association* a expliqué sa gamme de programmes et de services, les intérêts de ses membres, ainsi que ses expériences en matière de prestation directe de services.

- Des représentants du *McKeeva Health Care* ont décrit les services qu'ils offrent et mentionné des problèmes liés au logement, aux établissements commerciaux, au service téléphonique, au transport et au financement de l'État.

- Le *South-East Grey Community Outreach* a donné des renseignements sur différents aspects de la prestation de services en milieu rural.

- Les *Community Support Services* des infirmières de l'Ordre de Victoria à l'intention des personnes âgées ont présenté de la documentation obtenue à la suite d'études de cas sur l'élaboration de services de soutien communautaire en milieu rural, abordant des questions comme la distance, le climat, l'accès aux programmes et aux travailleurs, ainsi que les attitudes et valeurs locales.

District de Kenora

Environ 9 pour 100 des 61 000 habitants du district de Kenora sont des personnes âgées. Bien que la population vieillisse à un rythme légèrement inférieur à la moyenne provinciale, ces personnes largement dispersées présentent des défis particuliers sur le plan de la prestation des services.

Le développement dans le district de Kenora a toujours été concentré sur les mines et les forêts, ainsi que sur les villes qui desservaient ces industries fondées sur les ressources naturelles. Le district comprend cinq villes, huit cantons ainsi que des territoires éloignés non érigés en municipalités. Avec une population d'environ 9 400 habitants, la ville de Kenora est le plus grand centre urbain. Le district compte plus de 150 collectivités des Premières nations, certaines n'étant accessibles que par avion.

Les projections démographiques indiquent un rythme de croissance équivalant à peu près à la moitié de celui de la province; toutes les prévisions à plus long terme comptent en grande partie sur la santé économique et la productivité du secteur des ressources naturelles.

Ce secteur soutient l'exploitation minière et forestière, de même que les industries connexes comme le traitement et la fabrication de pâtes et de papier journal. Au total, ces produits représentent annuellement plus de deux milliards de dollars de produits manufacturés.

Le tourisme joue en outre un rôle de plus en plus important dans l'économie locale; plus d'un million de visiteurs y apprécient chaque année les vastes étendues accidentées et pittoresques et y pratiquent la chasse, la pêche et le canotage.

Des aînés et des fournisseurs de services venus d'aussi loin qu'Atikokan et Red Lake assistent à une réunion de consultation du Conseil, à Dryden.

La seule maison de soins infirmiers du district est située à Kenora et compte 76 lits pour les soins prolongés et en établissement. Le seul foyer pour personnes âgées se trouve également à Kenora et possède 131 lits pour soins prolongés. Les installations du *Patricia Gardens Minimal Care Home*, à Dryden, comprennent 64 lits pour soins en établissement et 52 appartements. Les personnes qui ont besoin de soins plus considérables doivent se rendre à Kenora.

Le district est desservi par deux petits hôpitaux communautaires situés à Red Lake et à Sioux Lookout. Celui de Sioux Lookout est un hôpital de zone exploitant un réseau de postes de soins infirmiers et de cliniques dans le Nord.

Les hôpitaux régionaux de Kenora et de Dryden offrent une plus vaste gamme de services; des spécialistes de Winnipeg et de Thunder Bay s'y rendent normalement à des intervalles de quatre à six semaines. Les malades qui ont besoin de soins spécialisés sont envoyés à des hôpitaux de Winnipeg ou de Thunder Bay. Tous les hôpitaux du Nord ont de la difficulté à recruter et à garder du personnel dans les domaines des soins médicaux et de la thérapie.

Il existe des programmes d'aide à domicile à Kenora, Dryden, Red Lake et Sioux Lookout. Les services communautaires comprennent la livraison de repas à domicile, le «transport-restau», les programmes de jour, l'entretien ménager, le soutien téléphonique, les soins des pieds, l'information et la recommandation, les services d'alerte automatisés, les services de relève et le transport.

Le district comprend 24 programmes d'aide à domicile financés par le gouvernement provincial et les municipalités et servant les collectivités des Premières nations. La plupart offrent les services de coupe de bois et de transport de l'eau dont ont besoin les aînés, ainsi qu'une aide pour la préparation des repas et l'entretien ménager.

Les audiences du Conseil tenues à Dryden les 5 et 6 février 1991 ont permis d'obtenir des renseignements très utiles sur les expériences et les besoins des personnes âgées vivant en milieu rural et dans les collectivités du Nord. En voici les grandes lignes :

- Le *Atikokan General Hospital* a présenté un rapport instructif sur les services qu'il offre aux personnes âgées et a relevé les besoins communautaires en matière de coordination des activités et de planification des loisirs.

- La *Dryden Extended Care Organization* a présenté un exposé sur le besoin d'un établissement de soins à longue durée à Dryden, et abordé les questions connexes du déplacement et des services de relève.

- Le *Native Homemaker Program* a fourni une description utile des conditions de vie dans les collectivités autochtones du Nord.

- Le *Northwestern Home Care Program* a fourni des renseignements sur les besoins qui existent dans le nord-ouest de l'Ontario et abordé entre autres des questions comme les lacunes sur le plan des services, du transport et de la disponibilité de logements convenables.

- Le *Patricia Gardens Minimal Home Care* a présenté une évaluation des programmes communautaires de soins de longue durée dans la circonscription hospitalière de Dryden et mentionné les problèmes connexes du déplacement et des services de relève.

- Le *Rainy River District Home Support Program* a fourni une description utile de ses services locaux.

Comté de Hastings

Le comté de Hastings est l'un des plus importants de l'est de l'Ontario. Situé entre Peterborough et Kingston, il compte une population totale de 106 240 habitants (1988).

Un peu moins de la moitié de la population se concentre dans les villes de Belleville et de Trenton, au sud, et leurs régions adjacentes. Une population rurale à faible densité est répartie entre huit villes et villages ainsi que 19 cantons des parties centre et nord du comté.

La population rurale du comté de Hastings a légèrement diminué dans les années 1980, alors que la population des villes et des banlieues a augmenté.

Dans les comtés réunis de Hastings et de Prince Edward, les aînés de 65 à 74 ans représentent 8,4 pour 100 de la population et ceux de 75 ans ou plus, 5,5 pour 100. Ces deux chiffres dépassent les moyennes provinciales.

Hastings et Prince Edward comptent plus de 18 000 personnes âgées, dont le tiers environ vivent en milieu rural.

Le comté de Hastings a toujours joui d'un solide patrimoine agricole, surtout centré sur l'industrie laitière. Bien que la productivité agricole soit limitée en raison de facteurs comme la qualité du sol et le climat, la région fournit néanmoins un utile aperçu des problèmes auxquels doivent faire face les exploitations agricoles familiales et les agriculteurs âgés en particulier.

C'est dans cette optique même que le Conseil a choisi le comté de Hastings comme lieu de consultation; on a examiné les mémoires présentés à Ivanhoe le 19 décembre 1991 ainsi que d'autres déclarations concernant l'est de la province, faites à Toronto les 5 et 6 mars 1991.

Les aînés du comté de Hastings disposent de deux foyers pour personnes âgées. Le *Hastings Manor*, à Belleville, compte 256 lits et le *Hastings Centennial Manor*, à Bancroft, en compte 104. Il existe de nombreuses maisons de soins infirmiers et maisons de retraite dans la partie sud du comté, en particulier dans les régions de Trenton et de Belleville.

Le comté possède trois hôpitaux communautaires — le *Belleville General Hospital*, le *Trenton Memorial Hospital* et le *Prince Edward County Hospital* — qui comptent au total 672 lits dont 452 réservés au traitement des maladies aiguës, 162 au traitement des maladies chroniques et 40 aux soins psychiatriques.

Les inquiétudes exprimées par les personnes âgées, les agriculteurs âgés et les fournisseurs de services dans le comté de Hastings sont également valables pour de nombreuses collectivités agricoles de la province. On a fait part au Conseil d'inquiétudes au sujet des contraintes financières et des contraintes liées à la santé chez les agriculteurs âgés qui doivent quitter leur maison, et au sujet des services trop peu nombreux d'aide à domicile offerts pour atténuer ces contraintes. On s'inquiète également des effets personnels et familiaux de l'isolement, en particulier pour les femmes âgées vivant à la ferme.

On a aussi mentionné au Conseil que les organismes de services sociaux connaissent leurs propres difficultés quand ils veulent entrer en contact avec les personnes âgées vivant à la ferme, bon nombre n'étant pas au courant des services qui existent ou ne voulant tout simplement pas se fier à d'autres. Les fournisseurs de services ont signalé que dans certaines régions agricoles, les aînés ne reçoivent absolument aucun service.

Comme ce fut le cas dans d'autres régions, le Conseil a également pris connaissance du manque de financement accordé aux services communautaires en milieu rural, comme le transport et les services de santé communautaires centralisés.

Roy Chatten, qui a exploité une ferme laitière pendant 40 ans dans l'est de l'Ontario, fait une remarque au cours d'une réunion de consultation du Conseil tenue à Ivanhoe : «Les routes sont bonnes dans la région, mais il faut que les personnes âgées soient capables de conduite car il n'y a pas de transports en commun.»

Voici les grandes lignes des consultations :

- Le *Centre Hastings Support Network* a expliqué les services qu'il offre aux aînés des régions de Madoc, Stirling et Marmora, et insisté sur les lacunes considérables en matière de services aux aînés vivant à la ferme.

- L'agronome du ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation a décrit le cycle d'exploitation agricole, ainsi que les options financières offertes aux agriculteurs qui prennent leur retraite.

- Le bureau de santé publique des comtés de Hastings et Prince Edward a décrit ses services, notamment sa méthode de travail en équipe, l'entretien ménager, le transport, l'information et les services répondant aux besoins des agriculteurs âgés en matière de santé mentale.

- Le *Community Care for Seniors* du comté de Prince Edward a expliqué certains problèmes dans le domaine des soins en établissement, des services de santé et de la prestation des services, ainsi que des solutions basées sur les 25 000 demandes de service annuelles de personnes âgées vivant en milieu rural dans le comté.

- Le *Frankford and District Senior Citizens* a décrit des problèmes et besoins communautaires, ce qu'ont également fait les *Women's Institutes* de Cherry Valley et Bloomfield, le *Second Thurlow Senior Citizens' Club* et le *Tyendinaga Seniors' Club*.

- Des représentants du *Tweed and District Community Care* et du Centre de santé communautaire du district de Tweed ont décrit les programmes et services qu'ils offrent, ainsi que des projets concernant un nouveau centre de santé communautaire à Tweed.

- Le *Hastings and Prince Edward Council on Aging* a donné un aperçu de sa gamme actuelle d'études, de séminaires, de tribunes, de répertoires et d'activités d'intérêt pour les personnes âgées vivant en milieu rural.

ATTITUDES

«Dans les petits pots les meilleurs onguents! On vit à un rythme plus lent, les gens sont plus amicaux et serviables. Nous ne comptons pas sur les théâtres ou les cinémas pour nous divertir — nous créons nos propres divertissements.» — Une personne de 72 ans qui vit seule à Almonte.

Dans le numéro d'été 1990 du ***Courrier des Aînés*** publié par le Conseil, on invitait les lecteurs à écrire pour faire part de leurs attitudes et expériences personnelles relativement à la qualité de la vie dans les petites villes et les milieux ruraux de l'Ontario.

Toutes les lettres reçues contenaient de solides opinions sur les questions à l'ordre du jour : la plupart tenaient compte des caractéristiques positives et négatives de la vie dans les petites villes et en milieu rural.

Un peu plus du tiers des réponses provenaient du nord de l'Ontario. Les deux autres tiers provenaient d'endroits également répartis dans les régions de l'ouest, du centre et de l'est de la province.

Dans l'ensemble, les commentaires reçus reflètent deux courants généraux d'opinions. D'une part, les personnes âgées vivant en milieu rural partagent les inquiétudes caractéristiques de la plupart des Ontariens, soit la qualité de l'environnement, le coût de la vie, ainsi que la qualité et le coût du logement.

D'autre part, les répondants ont souligné des questions ayant une importance particulière pour les retraités et les gens d'un certain âge, notamment la mobilité personnelle, les possibilités sur le plan social et l'accès aux services postaux et autres services et installations communautaires.

Réponses positives

Parmi les réponses favorables, on a mentionné le plus souvent la bienveillance, l'hospitalité et le soutien communautaire. Ces réponses représentaient près du quart de toutes les réponses favorables et les commentaires formulés en constituent un bon exemple.

Des personnes ayant récemment vécu en milieu urbain ont exprimé les mêmes sentiments face à l'attitude amicale dans les collectivités petites et rurales. Un couple d'aînés de l'est de l'Ontario a écrit ce qui suit : «Nous nous sommes fait plus d'amis ici depuis deux ans que pendant tout le temps où nous avons vécu en ville.»

Un couple qui avait toujours vécu en ville et qui a récemment opté pour l'exploitation agricole en milieu rural a écrit ceci :

«Il y a beaucoup d'activités à la campagne, peut-être plus que nous n'aurions pu nous l'imaginer... on dirait que les gens créent des activités dans le simple but de se rassembler.»

L'attitude amicale et l'hospitalité sont également considérées comme des caractéristiques importantes et précieuses chez les voisins immédiats. Une femme vivant seule à Geraldton l'a dit de façon très directe : «J'aime les petites collectivités parce que l'on connaît ses voisins.» Une personne âgée qui vit seule à South Porcupine a fait une déclaration éloquente selon laquelle «les petites collectivités isolées sont faites d'amitiés durables — une denrée rare».

On a souvent mentionné la beauté naturelle et le calme de l'environnement (17 pour 100 des réponses positives). À ce sujet, citons en particulier un célibataire habitant une cabane près de Bancroft :

«Ici, le paysage est vraiment beau à toutes les saisons de l'année, et j'adore le confort de ma cabane. J'ai beaucoup de chance!... Je dois parfois porter une prothèse auditive, sauf qu'une souris s'en est emparée il y a quelques semaines...»

D'après une aînée d'Orton, la beauté naturelle peut à elle seule promouvoir une qualité de vie paisible. Elle a écrit ceci : «Le ciel semble plus vaste, il semble y avoir plus d'arbres... moins de raisons de se dépêcher, plus de raisons d'être aimable...»

On a également donné comme réponses favorables des caractéristiques de la vie dans les petites villes et les milieux ruraux comme la promenade, le peu de circulation automobile, un rythme de vie détendu, la propreté et la perception d'une sécurité publique accrue, de taxes moins élevées et d'un coût moindre du logement.

Réponses négatives

Les personnes retraitées ont manifesté des attitudes nettes et précises face aux questions le plus susceptibles de leur créer des problèmes dans la vie de tous les jours. En réalité, 47 pour 100 des personnes ayant donné une réponse négative ont des problèmes particuliers en ce qui a trait au transport régional. Elles ont souligné surtout le manque d'accès aux transports en commun, y compris le train et les autobus, et le manque de taxis ainsi que leur coût élevé.

«Je dois prendre un taxi jusqu'à Timmins pour ensuite prendre l'autobus jusqu'à Porquis Junction, où je prends le train pour Toronto. Je dois ensuite passer la nuit à Toronto puis me rendre à Trenton le lendemain... Il doit exister un meilleur moyen *d'offrir des services de transport ferroviaire.*» — Une aînée de 87 ans, du nord de l'Ontario, qui voulait rendre visite à sa fille à Trenton.

Les inquiétudes secondaires des répondants portaient sur la qualité des services locaux, en particulier le service postal à domicile. Un aîné retraité vivant à l'extérieur de Parry Sound a mentionné ceci : «Nous devons aller chercher notre courrier dans une boîte postale qui n'est pas fermée à clé, à un mille de la maison. En hiver, il faut déblayer la neige autour de la boîte postale, ce qui signifie qu'il faut charger la souffleuse à neige dans le camion deux fois et la descendre deux fois. Cela devient un test d'endurance pour les personnes âgées qui souffrent d'arthrite.»

On a souligné la difficulté d'obtenir les services de plombiers et d'électriciens, par exemple, ainsi que des services médicaux, sociaux et récréatifs.

La solitude a également été mentionnée comme étant une question importante, dans des messages poignants et éloquents. Une personne âgée a écrit ceci : «Mon mari, avec qui j'ai vécu pendant 38 ans, me manque encore. Il est décédé des suites du cancer il y a huit ans. On ne vient jamais vraiment à bout de la solitude, même s'il faut refaire sa vie et continuer.»

Un aîné de 79 ans, de Belgrave, a écrit ceci : «... la vie est tout ce qu'il y a de plus mort pour moi puisque je n'ai pas d'épouse ni de famille... la plupart des gens qui m'entourent sont si renfermés qu'ils ne savent même pas que j'existe... je cherche de la compagnie, mais jusqu'ici je n'ai trouvé personne.»

En parlant de la solitude chez les personnes âgées en général, un aîné a écrit ceci : «... il est souvent trop tard pour écouter, pour comprendre; on peut parfois apprendre quelque chose en écoutant le silence.»

Des questions de précision analytique accompagneront toute conclusion tirée de généralisations d'opinions personnelles et axées sur soi-même. Le sens global des réponses des lecteurs comprend néanmoins une dose d'optimisme positif, quoique prudent, qu'une femme vivant seule dans l'est de la province a su traduire en ces termes :

«J'aime la vie à la campagne, mais je m'ennuie aussi de la ville, où j'avais tout à portée de la main. Où que l'on vive, il faut l'apprécier! Voilà ma devise.»

«Nous devons aller chercher notre courrier dans une boîte postale qui n'est pasfermée à clé, à un mille de la maison. En hiver, il faut déblayer la neige autour de la boîte postale, ce qui signifie qu'il faut charger la souffleuse à neige dans le camion deux fois et la descendre deux fois. Cela devient un test d'endurance pour les personnes âgées qui souffrent d'arthrite.» — Une personne âgée de la région de Parry Sound.

Le transport

...«Pour ce qui est du transport public ou parapublic après 18 heures, n'y pensez pas. Ceux qui n'ont pas de voiture, comme moi, n'ont qu'à prendre un taxi.» — Une personne âgée de Woodstock.

Comme dans le cas de cette personne âgée de Woodstock (Ontario), le transport constitue le problème le plus important pour les personnes qui ont répondu au sondage que le ***Courrier des Aînés*** du Conseil a mené en 1990, auprès des personnes âgées vivant en milieu rural. Dans l'ensemble, près de la moitié des manifestations d'insatisfaction exprimées dans ce sondage touchaient des questions relatives au transport, telles que le manque de services d'autobus et de train, ainsi que l'insuffisance des services de taxi ou leur coût.

L'absence totale de services de transport en commun dans de nombreuses collectivités et entre les collectivités a aussi été le problème le plus fréquemment évoqué dans toutes les réunions de consultation publiques.

Dans un rapport de 1987 sur le transport, produit en collaboration avec le Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques et intitulé ***La liberté de mouvement, c'est la vie même***, le Conseil proposait 56 recommandations, dont un grand nombre concernaient le transport en milieu rural. Le Conseil continue de faire siennes ces recommandations, de même que la position de principe voulant que la possibilité d'avoir recours à des services de transport accessibles et utiles soit considérée comme un droit fondamental et universel de tous les citoyens.

Entre autres éléments principaux des objectifs en matière de transport fixés par les deux conseils, mentionnons l'accessibilité et l'intégration, et non seulement une plus grande mobilité. En d'autres termes, les modes de transport doivent être conçus pour être au service de chacun des membres de la collectivité.

En grande partie en raison du débat qui a suivi la publication du rapport intitulé ***La liberté de mouvement***, l'Ontario a fait de grands progrès en ce qui a trait à l'amélioration de ses services de transport pour les personnes qui ont un handicap.

Alors qu'en 1987 il n'existait que 55 réseaux de transport spécialisés, à l'heure actuelle, 138 municipalités offrent de tels services avec l'aide financière du ministère des Transports; 52 de ces services se trouvent dans des régions ou des collectivités rurales comptant moins de 10 000 habitants.

L'accessibilité des véhicules, des gares et des aéroports est, elle aussi, bien meilleure. À l'heure actuelle, 31 collectivités offrent des taxis acces-

sibles, de nouveau avec l'aide financière de la province qui étudie aussi la possibilité d'aider les entreprises de location de voitures à offrir des véhicules accessibles.

Toutefois, il ne fait aucun doute que l'Ontario semble avoir de la difficulté à élaborer des services à l'extérieur des régions urbaines. Il semble y avoir trois solutions possibles : l'adaptation des réseaux urbains de base en vue de répondre aux besoins particuliers d'une collectivité ou d'une région précise de la province, la modification de la loi qui régit le ministère des Transports (le *Code de la route*) en vue de faciliter l'octroi de subventions à des organismes locaux ou à des régions de la province non constituées en municipalités, et la mise au point de programmes informatiques susceptibles de permettre aux réseaux plus petits d'améliorer leur horaire et leur efficacité.

Au cours des consultations régionales qu'il a menées, le Conseil a de nouveau été impressionné par la diversité des services de transport locaux non officiels mis à la disposition des personnes âgées et par la débrouillardise de leurs fondateurs et des personnes qui les font fonctionner. Certains services locaux font appel au soutien financier du magasin d'alimentation du coin, certains autres utilisent les autobus scolaires en dehors de leurs heures de service, d'autres enfin sont mis sur pied par des commerçants, des paroisses, des groupes philanthropiques et des entreprises privées de la région.

Des conducteurs bénévoles de Haliburton touchent un dédommagement de 9 cents le kilomètre, mais un service offert à North Hastings, et financé en partie par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, paie à ses bénévoles 23 cents le kilomètre.

L'écart entre les tarifs versés aux conducteurs bénévoles est une source de difficulté. Selon le Conseil, il serait utile que les ministères qui subventionnent les organismes ayant recours à des conducteurs bénévoles établissent un taux uniforme de rémunération pour de tels services. Ce taux servirait à tous les ministères et ferait l'objet d'un examen annuel dans le cadre du processus budgétaire.

Parmi les organismes qui offrent des services dans la région de Grey-Bruce, mentionnons la *Bruce, Grey, Huron Disability Transportation Corporation*, qui offre un moyen de transport aux personnes âgées, moyennant une contribution de la part des usagers à toutes sortes de fins; le *Durham-Hanover Volunteer Medical Drivers Service*, qui offre un moyen de transport aux personnes âgées qui doivent parcourir de longues distances pour consulter des médecins et se fait rembourser le coût du déplacement sans bénéfice, si l'usager a les moyens de payer; le *Wheelchair Transit*, un service de transport à l'intention des personnes handicapées qui transporte les personnes âgées à toutes sortes de fins en contrepartie d'une contribution; la *Kincardine Community Services Association* offre un service de conducteurs bénévoles à toutes sortes de fins; enfin, Flesherton et Markdale viennent de mettre sur pied un service appelé *Volunteer Medical Drivers Service*, destiné aux personnes âgées qui doivent parcourir de longues distances pour consulter un médecin, moyennant une contribution égale au coût du service, sans bénéfice, si

l'usager a les moyens de payer. L'organisme *South East Grey Community Outreach* offre les services de conducteurs bénévoles aux personnes âgées qui doivent se rendre chez le médecin ou ailleurs.

Malgré l'admiration que suscite l'éventail des mesures prises à l'échelon local, le manque de coordination en matière de transport pour les personnes vivant en milieu rural limite l'accessibilité des services, est la cause d'une utilisation inefficace de ressources rares et entraîne souvent un dédoublement des efforts.

Pour rester autonome, Billie Savage, d'Owen Sound, s'est inscrite à des cours de conduite automobile pour les personnes âgées. L'agent de police Allan Hay l'aide à se familiariser de nouveau avec le code de la route.

Le Conseil continue de soutenir la mise sur pied de réseaux de transport régionaux, là où ils sont nécessaires. En outre, il lui semble qu'un grand nombre de personnes des régions rurales bénéficieraient grandement de services d'autobus interurbains accessibles, auxquels seraient rattachés des réseaux locaux moins officiels.

De tels services nécessiteraient l'amorce de négociations entre les autorités provinciales et fédérales et les sociétés de transport par autobus en ce qui a trait à l'octroi des permis nécessaires et à l'établissement des circuits. Compte tenu de la réduction des services ferroviaires de VIA, le Conseil estime qu'il est temps que la province joue un rôle de chef de file en facilitant la mise sur pied de services d'autobus interurbains améliorés et accessibles.

Dans chaque région que nous avons visitée, on nous a parlé de la nécessité des services de transport. Rappelons la liste des besoins les plus pressants chez les personnes âgées vivant en milieu rural : des renseignements sur les moyens de transport existants, la nécessité de préciser la responsabilité légale des conducteurs bénévoles aux fins de l'assurance, la nécessité de coordonner les services de transport actuels et le coût des services de taxi ruraux auxquels il faut faire appel pour se rendre dans des établissements éloignés.

Lors de toutes ses séances de consultation publiques, le Conseil a recommandé aux conducteurs bénévoles d'écrire directement à la société qui assure leur voiture pour l'informer qu'ils utilisent leur véhicule à titre de bénévoles et leur demander de confirmer par écrit les répercussions que cela pourrait avoir sur leur police actuelle.

En élaborant ses recommandations, le Conseil remarque la grande dépendance à l'égard des voitures particulières qui existe dans les collectivités petites et rurales de l'Ontario. Par exemple, selon le Conseil consultatif national sur le troisième âge, 63 pour 100 des Canadiens âgés de plus de 65 ans possèdent leur propre voiture ou camionnette, tandis que ce pourcentage est de 33 pour 100 chez les Canadiennes âgées (1986)[6].

Il est certain qu'un plus grand nombre de femmes auront leur permis de conduire à l'avenir, mais, à l'heure actuelle, les femmes âgées qui vivent seules dans les régions rurales de l'Ontario, dont beaucoup n'ont jamais appris à conduire, sont les plus défavorisées par le manque de transports en commun. Ce sont aussi elles qui courent le plus grand risque de perdre leur indépendance en raison de leur incapacité de se déplacer.

L'exigence voulant que les personnes âgées d'au moins 80 ans se prêtent à un examen annuel de conduite automobile décourage certaines personnes âgées. Le Conseil a pris connaissance de diverses suggestions visant à améliorer tant les méthodes d'examen que les règlements régissant l'octroi des permis. Entre autres, on recommande que les examinateurs qui ont affaire à des personnes âgées reçoivent une meilleure formation les sensibilisant à la situation de ces personnes, que l'on accorde des permis restreignant certains conducteurs à un rayon limité autour de leur résidence à certains moments de la journée, que l'on encourage la mise sur pied, à l'échelon local, de cours de recyclage, donnés par des personnes âgées et semblables aux cours du Conseil canadien de la sécurité.

Le Conseil incite la province à continuer de soutenir la mise sur pied de services de transport accessibles dans les régions rurales de l'Ontario, puisqu'il s'agit là d'un besoin particulier des personnes âgées qui souhaitent garder leur indépendance.

«L'examen de conduite imposé aux personnes âgées de plus de 80 ans en intimide un grand nombre. Cet examen est essentiel, mais nous pourrions en modifier le déroulement pour faire en sorte que les personnes âgées restent mobiles.» — Le président du Haliburton Seniors' Club.

NOUS RECOMMANDONS :

❑ *Que le ministère des Transports continue d'accorder une attention immédiate à la prestation de services de transport accessibles et coordonnés dans les collectivités petites et rurales.*

❑ *Que le ministère des Transports prenne toutes les mesures nécessaires, y compris l'étude du* Code de la route, *pour apporter les modifications qui s'imposent afin que l'on puisse accorder des fonds à des groupes disposés à offrir des services de transport coordonnés et accessibles dans les régions rurales.*

❑ *Que le ministère des Transports réunisse des représentants de tous les paliers de gouvernement et des sociétés de transport par autobus interurbain/interprovincial afin d'assurer la prestation d'un service de transport par autobus dans les régions rurales.*

❑ *Que le ministère des Services sociaux et communautaires fixe un tarif provincial de remboursement au kilomètre pour les bénévoles qui mettent leur propre véhicule au service d'organismes subventionnés par la province.*

«Je dois prendre un taxi jusqu'à Timmins pour ensuite prendre l'autobus jusqu'à Porquis Junction, où je prends le train pour Toronto. Je dois ensuite passer la nuit à Toronto puis me rendre à Trenton le lendemain... Il doit exister un meilleur moyen d'offrir des services de transport ferroviaire.» — Une aînée de 87 ans, du nord de l'Ontario, qui voulait rendre visite à sa fille à Trenton.

Les services de santé

«Nous estimons être bien servis par nos hôpitaux.» — Une personne âgée bénévole du comté de Bruce.

Tout au long de ses consultations, le Conseil a constaté un consensus général quant à l'importance primordiale de la santé comme facteur déterminant de la qualité de vie des personnes âgées de l'Ontario.

Dans le cadre de la réforme des soins de longue durée, différents organismes, tels que les conseils régionaux de santé et les administrations régionales, de diverses régions de la province se sont livrés à de nombreuses évaluations des besoins. On a répété maintes et maintes fois au Conseil que la population s'attend maintenant à des réactions et à des mesures précises à la suite des recommandations découlant de ces évaluations. On prévoit que ces mesures seront étudiées pour répondre aux pressions exercées par les besoins différents de diverses collectivités en matière de santé, ces besoins ne pouvant faire autrement qu'augmenter au fur et à mesure du vieillissement de la population.

L'augmentation du coût des services de santé inquiète de nombreuses personnes âgées. Le Conseil consultatif national sur le troisième âge a récemment étudié l'augmentation des frais de santé dans la mesure où elle touche les personnes âgées et le nombre élevé de consultations médicales faites par les personnes âgées à faible revenu[7].

Les couples de Canadiens âgés ont consacré, en moyenne, 2,4 pour 100 de leur revenu aux services de santé en 1986, alors que la moyenne nationale, pour les couples, était de 1,9 pour 100. (Par services de santé, on entend, entre autres, les médicaments, les produits pharmaceutiques, les lunettes, les services dentaires et les primes.) En outre, les Canadiens âgés ayant un revenu annuel de moins de 15 000 $ et qui ont consulté un médecin au moins 10 fois en 1985 représentaient 27 pour 100 de l'ensemble des personnes âgées; ceux qui disposaient d'un revenu plus élevé (de 15 000 $ à 25 000 $) ont consulté moins souvent un médecin (18 pour 100 de l'ensemble des personnes âgées).

Les services de santé et les frais associés au vieillissement en général n'apparaissent pas comme des problèmes pressants lorsqu'on examine les résultats du sondage effectué par le bulletin du Conseil intitulé ***Le Courrier des Aînés***. Les personnes qui ont participé à ce sondage semblent plutôt considérer que des problèmes tels que la sécurité du revenu, le transport et l'entretien de la maison sont beaucoup plus importants dans leur vie quotidienne; d'autres, à l'instar du bénévole du comté de Bruce cité ci-dessus, se montrent très satisfaits de la quantité et de la qualité des services de santé qu'elles reçoivent à l'heure actuelle.

Au cours de nos consultations publiques, toutefois, des personnes âgées nous ont exprimé leur inquiétude non seulement à l'égard des frais de santé, mais aussi à propos de leur incapacité de trouver un médecin dans leur région, particulièrement un médecin formé en gériatrie. Les personnes âgées, et surtout celles qui vivent à la ferme, sont souvent obligées de quitter leur famille et de s'installer dans une agglomération urbaine pour pouvoir se prévaloir des services médicaux ou des soins de longue durée dont elles ont besoin. Les témoins ont décrit au Conseil la solitude qui en découle pour les personnes âgées et le stress supplémentaire que vit leur famille.

L'*Ontario Medical Association (OMA)* a cherché des moyens de dispenser une meilleure formation en gériatrie aux professionnels de la santé qui exercent à l'heure actuelle dans des collectivités petites et rurales; l'association voudrait que les centres régionaux de gériatrie prennent ce rôle en charge d'une manière permanente. Cette formation s'ajouterait aux séminaires spéciaux sur les réseaux de gériatrie en milieu rural, auxquels peuvent déjà participer les médecins par l'intermédiaire de l'OMA.

Le ministère de la Santé offre un programme qui incite les médecins à s'établir dans des régions mal desservies, et certaines collectivités éloignées offrent aussi des primes afin d'attirer les services médicaux dont leur population a besoin.

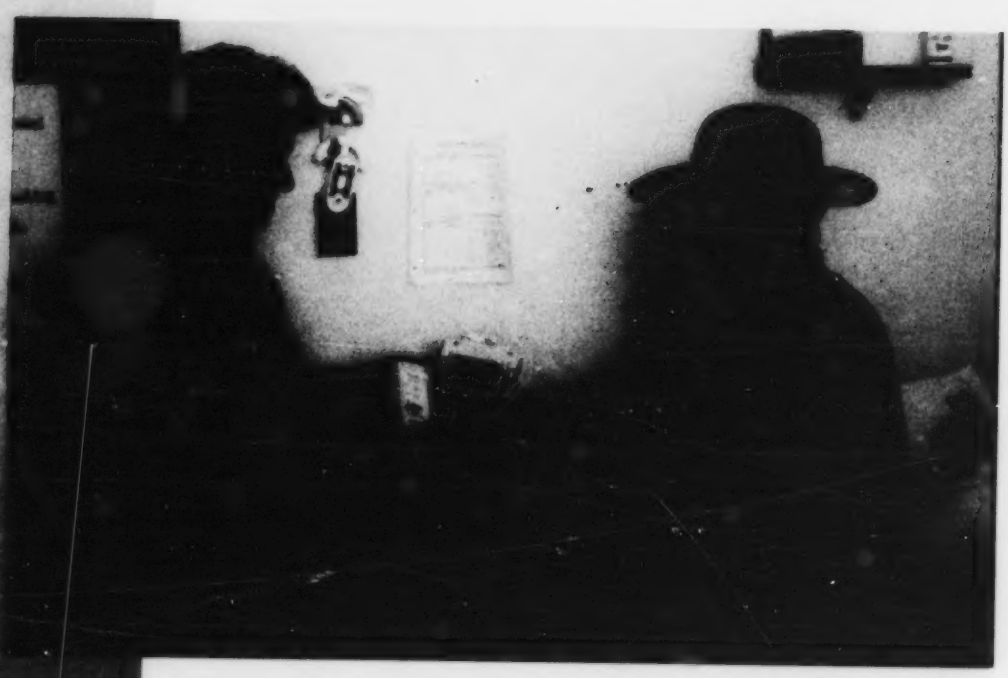

Marie Wiebe, de Vermilion Bay, montre à JoAnne Fillimore, présidente sortante du Conseil, de l'équipement que l'on vient d'acheter pour la clinique locale.

En outre, les universités McMaster et Queen's envoient des étudiants en médecine faire des stages dans les établissements de santé du Grand Nord. Le Conseil aimerait que d'autres facultés de médecine imitent ces universités plutôt que de demander à leurs étudiants de faire la totalité de leur stage à l'hôpital urbain affilié à l'université.

Le Conseil a pris connaissance de l'appui que l'on accorde à l'égard des centres de santé locaux et régionaux, tout en constatant avec admiration le sens de propriété et la grande connaissance dont, grâce surtout à leurs remarquables activités de souscription de fonds, de nombreuses collectivités plus petites font preuve à l'égard de leurs hôpitaux et de leurs établissements.

Le Conseil a également constaté que les réseaux non officiels qui offrent des services de santé par l'intermédiaire de bénévoles sont très appréciés par de nombreuses personnes âgées vivant en milieu rural, et cela, même s'ils ne sont pas toujours aussi exhaustifs ou professionnels que les réseaux officiels. Par exemple, les équipes de soins palliatifs offrent une aide précieuse aux personnes âgées et à leur famille. Les membres de ces équipes sont, en fait, souvent eux-mêmes des bénévoles de la collectivité qui peuvent répondre aux besoins multiculturels qui y existent.

D'autres questions relatives à la santé et particulières aux régions rurales de l'Ontario demandent toute notre attention. Par exemple, les retraités qui viennent des villes exercent des pressions croissantes sur tous les services. C'est particulièrement vrai dans les régions de villégiature rurales, où la demande dans les rares établissements pour malades chroniques est croissante.

L'aménagement de grandes collectivités pour retraités dans les régions rurales ou près de petites collectivités crée des problèmes semblables : ces collectivités accroissent la demande de services de santé dans la région et grèvent les ressources existantes.

Enfin, toute planification des services de santé doit tenir compte du besoin de logements favorables à la vie autonome, de soins à domicile et de services de soutien à domicile, qui sont habituellement insuffisants en milieu rural.

Le Conseil continue de donner son appui à la prestation de services de santé aux personnes âgées à l'échelon local, notamment à la notion de mieux-être, à l'accent mis sur la médecine préventive, aux soins psychogériatriques, à la promotion de l'indépendance grâce aux soins à domicile et aux services de soutien à domicile plus nombreux, à la réorientation des soins de longue durée, et aux services tels que les soins palliatifs et les services de relève au domicile de ceux qui en ont besoin 24 heures sur 24.

NOUS RECOMMANDONS :

❑ *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires :*

- *demeurent axés sur des principes appuyant l'indépendance personnelle;*
- *reconnaissent le droit de toutes les personnes âgées à un accès équitable aux services et garantissent toute une gamme de programmes d'aide à domicile de bonne qualité;*
- *mettent sur pied de nouveaux programmes de services de relève, de soins palliatifs et de services psychogériatriques dans les régions rurales et améliorent les programmes existants;*
- *préparent des lignes directrices pour la prestation des services de santé nécessaires pour desservir les importantes collectivités actuelles et futures de retraités situées dans les régions rurales;*
- *restent en contact avec les collectivités rurales qui ont participé à l'évaluation des besoins et aux consultations.*

❑ *Que les centres régionaux de gériatrie du ministère de la Santé soient tenus d'offrir, sur une base permanente, une formation continue en gériatrie aux professionnels des milieux ruraux et des petites localités.*

❑ *Que le ministère de la Santé continue de promouvoir le Programme des services aux régions insuffisamment desservies en encourageant les médecins, en particulier les spécialistes en gériatrie, à s'établir dans les localités rurales ou isolées.*

❑ *Que toutes les facultés de médecine de la province adoptent une politique visant à encourager les étudiants à se rendre tour à tour dans des établissements de santé du Grand Nord et des milieux ruraux avant de terminer leur formation en médecine.*

«Le problème le plus répandu que je constate est la solitude et l'isolement. En tant que professionnel de la santé, je suis souvent la seule personne qu'ils voient pendant toute une semaine... de nombreuses personnes âgées ne savent plus fréquenter les autres.» — Un conseiller hospitalier de Dryden.

«Dans certaines collectivités du Nord, le pourcentage d'hommes est très élevé. Un homme indépendant qui a travaillé dans le bois ou dans les mines et qui est habitué à vivre seul aura de réels problèmes s'il s'installe dans un foyer.» — Un planificateur des services de santé de Dryden.

Revenu

«Comment peut-on vivre, en toute dignité, une existence marginale, l'avenir grevé d'inquiétude financière, et ce, sans en être responsable?» — Mona Dier, de la région de Smiths Falls.

Au cours de l'automne de 1990, quelque 130 femmes ont participé à une conférence sur la situation des femmes âgées en milieu rural, tenue à Smiths Falls. Leur plus grande inquiétude à l'idée de vieillir touchait leurs affaires financières et leur revenu. Les paroles de Mona Dier, que nous citons ci-dessus, sont typiques d'une préoccupation partagée par de nombreuses personnes âgées, des hommes aussi bien que des femmes, de tout l'Ontario.

L'insécurité découlant des besoins financiers et du régime fiscal, qui caractérise la situation des personnes âgées vivant en milieu rural, ressort aussi de toutes les réunions de consultation que le Conseil a tenues sur le vieillissement en milieu rural. En outre, cette question est souvent mentionnée dans le sondage mené par ***Le Courrier des Aînés***. Le bien-être des femmes âgées seules, y compris celles faisant partie du groupe d'âge de 60 à 64 ans, était la source des plus grandes inquiétudes.

Une tranche importante du revenu des personnes âgées de l'Ontario provient des programmes de Sécurité de la vieillesse (S.V.) et de Supplément de revenu garanti (S.R.G.), ainsi que du Régime de revenu annuel garanti (GAINS) de l'Ontario. En décembre 1990, environ 1,1 million de personnes âgées touchaient une pension complète de la Sécurité de la vieillesse, et 13 500 autres touchaient une pension partielle[8]. En juin 1991, environ 31 pour 100 des personnes âgées, soit 366 000 personnes, touchaient une prestation de supplément de revenu garanti et environ 10 pour 100 d'entre elles, soit 122 000 personnes, étaient aussi admissibles au Régime de revenu annuel garanti.

Les normes de pauvreté sont par définition arbitraires et mettent en jeu des opinions subjectives; toutefois, les renseignements suivants sont utiles. Les personnes âgées seules de l'Ontario qui sont admissibles à un supplément de revenu de base constitué de prestations du Régime de revenu annuel garanti, du Supplément de revenu garanti et de la pension de la Sécurité de la vieillesse ont touché 10 799 $ en 1991. Les couples ont touché 17 892 $. Le seuil de Statistique Canada que l'on appelle habituellement le seuil de pauvreté en milieu rural est de 10 177 $ pour une personne seule (octobre 1991).

Le Conseil s'inquiète du fait que l'écart entre le revenu garanti d'une personne seule et le seuil de pauvreté dans les régions rurales n'est que de quelque 623 $ par année, soit 52 $ par

mois. Par exemple, dans un sondage auprès de 250 personnes âgées du comté de Bruce sur leurs besoins en matière de services sociaux et de santé en 1988, le bureau des services sociaux du comté de Bruce a constaté que plus d'un tiers des participants, soit 36 pour 100, avaient un revenu inférieur à celui qui est nécessaire pour bénéficier du supplément de revenu de l'Ontario[9].

Les personnes âgées qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada (RPC) ont le droit de toucher une pension à compter de 60 ans. Toutefois, les femmes des régions rurales travaillent souvent à la maison et à la ferme, sans aucune rémunération. Ces femmes font partie des nombreuses personnes âgées qui n'ont jamais pu cotiser au Régime de pensions du Canada et qui, par conséquent, ne sont pas admissibles à des prestations. Comme l'a rappelé un témoin, «notre pension, c'est notre ferme» et, dans un secteur où l'actif principal (la ferme) est souvent transmis de génération en génération, les familles qui exploitent une ferme se sont habituellement montrées plus portées à réinvestir dans la terre plutôt que de prendre des mesures pour assurer un revenu de retraite à leurs aînés.

Irene Pedlar, de Markdale, se réjouit de pouvoir se rendre à pied à l'épicerie et à la banque.

Des fournisseurs de services nous ont avoué leur grande inquiétude devant le faible revenu des personnes seules, pour la plupart des femmes. Une femme qui est divorcée ou séparée, ou qui ne s'est jamais mariée, n'a pas droit aux prestations de conjoint du Régime de pensions du Canada. Le Conseil estime qu'il est encore plus difficile, pour les femmes qui vivent en milieu rural, de subvenir à leurs besoins à l'aide d'un faible revenu, en raison de facteurs comme l'absence de services de transport en commun.

Le Conseil a appris que des personnes âgées qui vivent seules en milieu rural et qui sont dans le besoin ne touchent pas tout le revenu auquel elles auraient droit. Le Conseil recommande à la province de faire appel aux postes de radio et de télévision locaux pour améliorer les communications avec les personnes âgées vivant en milieu rural, particulièrement au sujet des programmes relatifs au revenu.

Les fournisseurs de services ont aussi fait remarquer qu'il faut voir les difficultés de ceux qui se retrouvent près du seuil de la pauvreté dans le contexte des répercussions de la solitude et de l'isolement. Mentionnons, entre autres, les frais supplémentaires de transport et la pénurie de logements subventionnés.

À titre d'exemple, les frais de transport sont habituellement plus élevés dans les collectivités rurales en raison des plus grandes distances qu'il faut parcourir, du manque de moyens de transport en commun et de la nécessité de garantir son indépendance en conservant une voiture le plus longtemps possible. En 1986, les personnes âgées du Canada consacraient plus de 16 pour 100 de leur revenu au transport, comparativement à 13 pour 100 pour l'ensemble des Canadiens.[10]

Une partie importante des dépenses engagées par les personnes âgées est consacrée au logement. Les femmes âgées seules du Canada affectaient 29 pour 100 de leurs dépenses totales à leur logement en 1986, tandis que ce chiffre était de 24 pour 100 pour les hommes âgés seuls; c'est donc là leur principal poste de dépenses. Cette situation se retrouve chez les couples âgés, qui y consacraient 18 pour 100 de leurs dépenses. À l'échelle nationale, ce pourcentage était de 16 pour 100 pour l'ensemble des familles canadiennes.[11]

Les loyers en vigueur dans les régions rurales peuvent être particulièrement onéreux pour des personnes âgées à la retraite. Le taux d'inoccupation est souvent très peu élevé dans ces régions, ce qui exerce des pressions à la hausse sur les loyers. Par ailleurs, le Conseil a appris que l'on construit très peu d'appartements subventionnés dont le loyer est établi en fonction du revenu.

À une époque où l'on ne parle que du coût associé aux besoins d'une société vieillissante, il convient de faire remarquer que 1,2 million de personnes âgées canadiennes ont payé de l'impôt sur leur revenu personnel en 1988.[12] Ce chiffre représente 11 pour 100 de tous les particuliers contribuables et a généré des recettes de près de 5,4 milliards de dollars.

La valeur nette d'une maison ou d'une ferme représente une forme de sécurité du revenu pour de nombreuses personnes âgées vivant en

milieu rural, mais elle n'assure pas de rentrées d'argent et elle n'est disponible qu'à la vente du bien immobilier.

Les groupes représentant les agriculteurs ont avoué leur inquiétude face à l'avenir de la ferme familiale. En cas d'échec de leur exploitation, les jeunes agriculteurs peuvent ne pas être en mesure de respecter les ententes financières qu'ils ont prises avec les membres à la retraite de leur famille. Pareille situation rend les personnes âgées très vulnérables sur le plan financier.

Les personnes âgées qui ont passé toute leur vie à la ferme déménagent souvent dans une petite collectivité pour se rapprocher des services de soutien. Toutefois, les impôts fonciers finissent souvent par causer des difficultés. Certaines personnes âgées ont affirmé au Conseil qu'elles aimeraient être exemptées de la tranche de leurs impôts fonciers qui est destinée au système d'éducation.

D'autres difficultés économiques entrent aussi en jeu. Par exemple, l'impression de richesse relative que donnent les habitants à la retraite qui proviennent des villes risque en fait de masquer les difficultés économiques que vivent les habitants de longue date. Il est aussi possible que les revenus fondés sur les ressources, qui varient selon les saisons, donnent une fausse impression des besoins. L'isolement physique peut avoir le même effet.

Comme un grand nombre des personnes âgées d'aujourd'hui ont grandi durant la dépression, elles sont, on le comprendra, peu disposées à avoir recours au crédit et tentent de ne pas contracter de dettes.

Le Conseil a appris que des personnes âgées qui vivent seules en milieu rural et qui sont dans le besoin ne touchent pas tout le revenu auquel elles auraient droit.

NOUS RECOMMANDONS :

❑ *Que le trésorier de l'Ontario demande à la Commission d'équité fiscale, dans le cadre de son mandat, d'examiner les politiques fiscales dans la mesure où elles touchent toutes les personnes âgées de la province, et en particulier celles qui habitent dans les régions rurales et les petites localités.*

❑ *Que le ministère du Revenu examine le programme actuel de crédit d'impôts fonciers à l'intention des personnes âgées pour voir s'il est suffisant, dans le but de mieux faire correspondre les augmentations annuelles d'impôt et les augmentations annuelles du crédit, et qu'il prépare un rapport à ce sujet.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques, en collaboration avec le ministère du Revenu et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, entreprenne une étude détaillée du revenu des femmes âgées vivant à la ferme et en milieu rural.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques, en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère du Revenu, étudie jusqu'à quel point les personnes âgées des milieux ruraux comprennent et utilisent les programmes et services ayant trait au revenu, et qu'il prépare un rapport à ce sujet.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques distribue aux postes locaux de radio et de télévision des annonces produites dans différentes langues en fonction de la composition ethnoculturelle des diverses régions de la province, dans le but de faire connaître aux personnes âgées des régions rurales et des petites localités les programmes qui ont trait au revenu.*

Le logement

«... Les autorités ont décidé qu'il (l'immeuble résidentiel) serait construit à la périphérie de la ville, aussi loin que possible des magasins, de la poste, du médecin et des églises... on donne aux personnes âgées l'impression qu'on les met au pâturage.» — Une personne retraitée de Bothwell.

Les questions de prix abordable, d'accessibilité, d'adaptation, d'entretien et d'emplacement du logement restent des soucis importants et persistants pour de nombreuses personnes âgées des collectivités petites et rurales, notamment la personne âgée de Bothwell dont on a cité ci-dessus la réponse à l'enquête de 1990 du Conseil sur le vieillissement en milieu rural.

En plus de procurer un abri, le logement représente pour les personnes âgées des mesures positives de statut social comme le confort, la sécurité, la permanence, la fierté et la famille. D'un autre côté, les personnes âgées qui vivent dans leur propre habitation s'inquiètent à propos de leur sécurité personnelle, du coût des services publics et de l'entretien.

Dans l'ensemble, le pourcentage des propriétaires-occupants dans les collectivités petites et rurales de l'Ontario est élevé. Environ 70 pour 100 des personnes âgées vivant en milieu rural sont propriétaires de leur maison, soit un pourcentage supérieur à la moyenne provinciale. Cependant, le pourcentage des propriétaires-occupants chez les personnes âgées vivant en milieu rural qui ont 75 ans ou plus tombe sous la moyenne provinciale.[13]

Le logement rural en Ontario se caractérise également par un manque d'hébergement pour les personnes qui ont besoin de quelque chose se situant entre l'habitation unifamiliale et l'établissement résidentiel. Les formes de logement subventionné ou favorisant la vie autonome restent une denrée rare dans les régions rurales où la faible densité de population a découragé les promoteurs privés.[14]

La complexité du processus d'aménagement du territoire a également tendance à dissuader les groupes locaux de construire dans les zones rurales des logements favorisant la vie autonome, c'est-à-dire des ensembles d'habitation dotés de services sur place, et étant donné leur faible assiette d'imposition, les municipalités s'inquiètent toujours des exigences que ce genre de logement imposera aux services locaux.

Bien que la gamme restreinte d'options en matière de logement puisse en fait accroître l'indépendance des personnes âgées en les forçant à habiter dans leur propre maison jusqu'à ce que le placement en établissement soit absolument nécessaire, cela équivaut simplement à ne pas avoir le choix.

Par exemple, dans son enquête de 1989 sur les besoins, la Première nation de Whitefish River a constaté que 86 pour 100 des personnes âgées indiquaient la nécessité de meilleures options en matière de logement. Dans le comté de Frontenac, il n'y avait qu'un seul immeuble disponible pour répondre aux besoins des personnes âgées vivant dans huit cantons. Une étude effectuée en 1985 par les *United Senior Citizens of Ontario* pour le ministre délégué aux Affaires des personnes âgées a révélé que quelque 73 pour 100 des personnes interrogées vivant à la campagne appuyaient une option de logement protégé.

Vu la gamme restreinte de logements à la disposition des personnes âgées vivant en milieu rural, celles qui ont besoin de services mais qui sont capables de mener une vie autonome n'ont parfois par le choix et doivent s'installer dans un établissement. En outre, la demande qui s'exerce sur ces ressources limitées risque probablement d'augmenter sensiblement à mesure que s'accentue le vieillissement de la population.

Le Conseil a reçu de nombreuses observations en rapport avec la disponibilité et les coûts de l'entretien du logement. En particulier, les habitants des zones de villégiature ont évoqué le mal qu'ils ont à obtenir les services des entrepreneurs, qui estiment plus rentable financièrement de satisfaire les besoins des touristes et de la population saisonnière.

Les coûts d'entretien et de rénovation sont souvent trop élevés pour bien des personnes âgées, qui trouvent également difficile de choisir et de superviser un entrepreneur. Les personnes âgées de sexe féminin, en particulier, estiment que l'entretien ou la rénovation de leur logement n'est pas une tâche facile. De vieilles maisons de famille, qui sont généralement spacieuses, sont souvent occupées par une femme ou un homme seul, dernier survivant de la famille. Ces grandes maisons peuvent être difficiles à transformer en logements accessibles plus petits. Elles ont tendance à se détériorer et deviennent dangereuses en raison de l'incapacité du propriétaire de les maintenir en bon état.

On a exprimé une inquiétude substantielle au sujet de l'aménagement et de l'emplacement des logements subventionnés. Non seulement le stock d'appartements pour personnes âgées est réduit, mais les immeubles ont parfois été construits sur des terrains moins coûteux, loin des zones commerciales et des services. Ce genre d'aménagement représente une vision malheureuse et inacceptable du vieillissement. Comme l'écrit la personne de Bothwell citée plus haut, on donne aux personnes âgées l'impression qu'elles sont littéralement «mises au pâturage».

Des inquiétudes analogues ont accompagné l'aménagement d'une série d'importantes collectivités de retraite visant exclusivement le marché des personnes âgées et en particulier des acheteurs de l'extérieur de la région. Ces lotissements attirent de nombreux retraités de fraîche date, car ils sont habituellement construits au bord de l'eau et offrent des activités récréatives.

Des problèmes surgissent, toutefois, quand les gens ont besoin de services de santé et de soutien que ne

fournissent pas les promoteurs. Les nouveaux habitants doivent, en certains cas, franchir des distances considérables pour se rendre aux hôpitaux et aux établissements de services, qui se trouvent facilement débordés, puisqu'ils n'ont pas été conçus pour répondre à leurs besoins en plus de ceux de la population locale.

Comme de nombreux habitants de ces collectivités de retraite sont à peu près du même âge, il existe aussi une difficulté découlant du fait que les fournisseurs de services locaux sont acculés à la nécessité de planifier des services futurs pour répondre à une poussée probable de la demande de services.

Le Conseil a aussi entendu formuler des inquiétudes au sujet du manque de lits pour soins prolongés et, en particulier, de l'absence de ce genre de soins en dehors des grands centres. Le Conseil estime que des installations plus petites pourraient fort bien répondre aux besoins locaux. Cette option réduirait également l'angoisse des familles lorsque, comme c'est le cas actuellement, des personnes âgées doivent parfois parcourir des distances considérables pour recevoir les soins dont elles ont besoin.

Le Conseil appuie les efforts de la Commission d'enquête de l'Ontario sur les établissements résidentiels non réglementés. Le Conseil a soumis ses commentaires sur la nécessité de réglementer les maisons de repos et de retraite en Ontario, notamment les systèmes qui régissent leur enregistrement, leur agrément, leur inspection et leur autoréglementation, ainsi que les normes minimales en matière d'hébergement et de soins.

Un conducteur bénévole, Elmer Brandt, vient chercher Annie Foster chez elle, à Markdale, pour la conduire à Owen Sound où elle a rendez-vous avec son médecin.

NOUS RECOMMANDONS :

Que le ministère du Logement, au moment de prévoir et de déterminer les sommes qui seront affectées au logement social, fixe des montants et des objectifs régionaux plus élevés pour les logements réservés aux personnes âgées dans les régions rurales et les petites localités de la province.

Que le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, déploient tous les efforts possibles pour augmenter la gamme de logements favorisant la vie autonome pour les personnes âgées des milieux ruraux. Pareilles initiatives devraient être prises en collaboration avec le ministère du Logement.

Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques élabore un projet pilote visant à aider les personnes âgées des milieux ruraux à garder et à entretenir leur maison. Ce projet devrait comprendre les éléments suivants : évaluation des besoins sur place; répertoire et coordination des services d'entrepreneurs locaux; avis public et publicité, ainsi que conseils d'ordre financier au besoin.

Que le ministère des Affaires municipales mette davantage l'accent sur les exigences en matière d'accès aux services sociaux et de santé pour les habitants des importantes collectivités de retraités.

Que les municipalités rurales soient tenues d'accorder plus d'importance à la nécessité d'intégration dans la collectivité et au besoin d'éviter l'isolement dans le cadre des études de projets de logement pour les personnes âgées, et que la prestation coordonnée de services sociaux de qualité soit une condition inhérente à toute étude du genre.

«Prenez un homme qui a vécu toute sa vie dans une ferme ou au contact de la terre ... mettez-le entre quatre murs en ville : deux mois plus tard, il sera mort.» — Personne âgée du comté de Hastings.

Les communications

«Après toute une vie de travail, vous vous dites que la première chose que vous allez faire sera de dormir tout un mois. Cela dure habituellement un jour ou deux, puis vous vous remettez à communiquer.»
— Une personne âgée du comté de Prince Edward.

Le Conseil a entendu de nombreuses plaintes au sujet des changements apportés au service du courrier et des problèmes occasionnés par le coût et l'inaccessibilité des services téléphoniques.

En cessant de livrer le courrier dans les régions rurales, la Société canadienne des postes a causé bien des difficultés aux personnes âgées. Un grand nombre d'entre elles ne peuvent se rendre aux grandes boîtes postales pour y prendre leur courrier, soit parce qu'elles n'ont pas de voiture, soit à cause du mauvais temps. Leur sentiment d'appartenance à la communauté s'est trouvé affaibli par la fermeture de nombreux bureaux de poste ruraux, lieux où se faisaient les contacts sociaux.

Une autre inquiétude touche les frais d'interurbain auxquels s'exposent les gens de certaines régions de la province où existent de nombreuses circonscriptions téléphoniques. Le Conseil a entendu le cas de voisins dont les maisons sont visibles l'une de l'autre, qui doivent acquitter des frais d'interurbain lorsqu'ils communiquent par téléphone.

On en trouve un exemple dans le comté de Frontenac qui compte 13 680 personnes âgées réparties entre 11 circonscriptions téléphoniques.

Bien des régions rurales sont dotées de lignes téléphoniques partagées. Malheureusement pour les personnes âgées, ces lignes ne sont pas compatibles avec les systèmes d'alerte en cas d'urgence, lesquels leur donneraient rapidement accès à l'aide nécessaire.

Tous ces problèmes contribuent à la solitude et au sentiment d'isolement dont il a si souvent été question au cours des audiences du Conseil. Une grande partie des renseignements dont les personnes âgées ont besoin — chèques de pension, formules d'impôt, demandes de subvention, avis de renouvellement de permis, contact avec la famille éloignée, pour n'en citer que quelques-uns — arrivent par la poste. Il semble très illogique de rendre si difficile l'accès au courrier alors que les programmes gouvernementaux s'efforcent d'encourager l'indépendance chez les personnes âgées.

NOUS RECOMMANDONS :

❑ *Que les organismes qui s'occupent des personnes âgées encouragent les aînés de toute la province à écrire à la Société canadienne des postes pour l'inciter à abandonner ses projets de fermer des bureaux de poste dans les milieux ruraux, à remettre en cause son programme de grandes boîtes postales dans ces milieux et à y rétablir les services postaux.*

❑ *Que le ministère des Affaires municipales encourage fortement les municipalités rurales à déblayer rapidement la neige et la glace dans toutes les voies piétonnes autour des grandes boîtes postales.*

❑ *Que le ministère de la Culture et des Communications et la Commission ontarienne des services téléphoniques étudient la question des centraux multiples et des frais d'interurbain pour les clients du service résidentiel des milieux ruraux, en vue de les réduire.*

Comme il n'y a plus de livraison du courrier à domicile sur la route rurale nº 4 à Flesherton, Stan Haigh vient cueillir son courrier à la superboîte postale.

Les services communautaires

«...la vie est tout ce qu'il y a de plus mort pour moi, puisque je n'ai pas d'épouse, ni de famille ... la plupart des gens qui m'entourent sont si renfermés qu'ils ne savent pas que j'existe ... je cherche de la compagnie, mais jusqu'ici je n'ai trouvé personne.» — Une personne âgée de 79 ans de Belgrave.

L'enquête sur le vieillissement en milieu rural a présenté largement, dans ***Le Courrier des Aînés*** du Conseil, à l'été de 1990, des réponses de lecteurs en rapport avec le confort et la sécurité personnels. Les réponses couvraient de nombreux aspects positifs de la vie à la campagne comme la camaraderie, l'hospitalité, le partage et le soutien de la collectivité. Cependant, un grand nombre de lecteurs exprimaient leur inquiétude face à la solitude, à l'inactivité, à l'isolement et au manque de soutien de la collectivité, comme l'a observé la personne âgée de Belgrave.

Le Conseil estime que la disponibilité et la qualité des services communautaires, formelles et informelles, sont probablement le plus au centre des préoccupations des personnes âgées vivant en milieu rural. La disponibilité et la qualité de ces services touchent directement les normes en matière de logement, de transport et de services de santé et ont un impact extrêmement important sur le bien-être social et émotif des personnes âgées.

Le Conseil est conscient de l'écart qui existe entre les niveaux actuels des services communautaires et les attentes d'une nouvelle génération de personnes âgées qui prennent leur retraite. Étant donné les modèles actuels de retraite dans l'Ontario rural, et en particulier dans les régions de villégiature, il y a tout lieu de croire que cet écart va s'élargir.

Les gouvernements et les fournisseurs de services doivent réfléchir à nouveau au niveau et à l'efficacité de leurs ressources et services communautaires en prêtant une attention particulière aux questions qui touchent les personnes âgées.

Au premier plan se situent les valeurs accordées à l'indépendance, à l'individualité et à l'autosuffisance. D'une part, ces caractéristiques aident nettement les personnes âgées vivant en milieu rural ainsi que les collectivités rurales à affronter leurs défis et leurs difficultés. D'autre part, elles peuvent constituer des obstacles très réels à l'établissement de réseaux et de programmes de services communautaires.

Tout compte fait, le Conseil croit que l'on doit concevoir les services communautaires de façon qu'ils servent les caractéristiques personnelles et culturelles des personnes auxquelles ils sont destinés. Autrement dit, il faut respecter les valeurs qui encouragent l'indépendance et

l'autosuffisance et leur faire une place dans la conception et la prestation de tous les services communautaires.

Le rôle des bénévoles ruraux requiert aussi une attention renouvelée. Le Conseil a entendu des observations émanant de toutes les régions en ce qui a trait à l'impcrtance décisive des bénévoles dans les petites collectivités. Le Conseil a aussi entendu parler des difficultés que posent le recrutement et la formation des bénévoles, ainsi que de la nécessité de reconnaître leur action.

Bon nombre de personnes voudraient faire du bénévolat, mais elles en sont dissuadées par les frais que cela entraîne. Le Conseil estime que les frais personnels ne devraient pas constituer un obstacle au bénévolat. Il est clair que les bénévoles constitueront un élément de plus en plus important du service communautaire et que l'on doit trouver des moyens d'encourager la participation des bénévoles.

La coordination des services bénévoles est essentielle. Des coordonnateurs des services bénévoles comme ceux qui sont à l'oeuvre dans les comtés de Grey et de Bruce peuvent jouer un rôle de plus en plus utile à cet égard. Ils peuvent aussi contribuer à mettre en lumière des questions comme celle des mauvais traitements infligés aux personnes âgées et les besoins de services spécialisés comme les soins palliatifs, les services de relève et les soins psychogériatriques.

Le Conseil est impressionné par le travail efficace et empressé des coordonnateurs qui ont participé à cette étude et il encourage le gouvernement provincial à travailler avec d'autres comtés et municipalités pour créer des postes analogues.

«Les ruraux sont fiers. Ils ne veulent pas demander quoi que ce soit, mais ils sont à bout de ressources.» — Une personne âgée du comté de Hastings.

NOUS RECOMMANDONS :

❑ *Que, dans le cadre de la réorientation des soins de longue durée, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires évaluent les modèles existants ainsi que de nouveaux modèles de prestation des services aux personnes âgées des régions rurales en tenant compte des critères suivants :*

- *le respect des valeurs accordées en milieu rural à des caractéristiques comme l'indépendance, l'individualité et l'autonomie;*

- *le souci des préférences locales; il faut éviter d'imposer des modèles urbains ou extérieurs de prestation des services;*

- *une affectation des ressources communautaires qui s'inspire d'une parfaite compréhension tant des besoins des personnes qui habitent depuis longtemps en milieu rural que des nouveaux re-*raités des milieux urbains.*

❑ *Que l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques entreprenne une étude approfondie des besoins de recrutement, de formation et d'encouragement des bénévoles dans les milieux ruraux et les petites collectivités de la province, en vue d'améliorer le soutien qui leur est accordé.*

❑ *Que, dans le cadre de l'évaluation de modèles nouveaux ou existants de prestation de services communautaires aux personnes âgées des milieux ruraux, l'on tienne compte des critères suivants :*

- *la reconnaissance du rôle précieux des coordonnateurs de services aux personnes âgées et l'augmentation du nombre de ces postes dans toute la province;*

- *les modèles de prestation de services devraient s'inspirer des services déjà en place dans la collectivité et en élargir la portée;*

- *les bénévoles devraient jouer un rôle important sur le plan de la prestation des services et on devrait leur fournir des incitations à le faire;*

- *les clubs philanthropiques, communautés religieuses et autres organismes non gouvernementaux devraient être d'importants associés en matière de prestation de services;*

- *les personnes âgées devraient avoir la possibilité de participer à la conception et à la prestation des services ayant pour but de les aider à conserver leur indépendance.*

- *En ce qui a trait à la question du mauvais traitement des personnes âgées, que les travaux ou études qui seront entrepris par l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques accordent une attention spéciale aux aînés des régions rurales.*

Lillian Closs (à droite), qui habite sur la route rurale nº 2 à Peterborough, et sa mère, Margaret Barry, d'Ennismore, bavardent gaiement en lavant la vaisselle. Lillian a rénové sa maison et modifié son style de vie de sorte que sa mère puisse vivre avec elle et sa famille.

ANNEXES

Calendrier des consultations 72

Mémoires présentés 73

Notes 75

Calendrier des consultations

Au cours de l'automne de 1990 et de l'hiver de 1991, le Conseil a tenu une série de réunions de consultation publiques sur des questions importantes pour les personnes âgées, les fournisseurs de services et les représentants des régions rurales et des petites localités suivantes de l'Ontario :

- Minden, comté de Haliburton
  Hyland Crest Senior Citizens' Home
  Les 11 et 12 septembre 1990
  Nombre de participants : 150
  Nombre de mémoires présentés : 7

- Comtés de Markdale, de Grey et de Bruce
  Annesley United Church
  Les 20 et 21 novembre 1990
  Nombre de participants : 170
  Nombre de mémoires présentés : 13

- Dryden, district de Kenora
  Édifice du gouvernement de l'Ontario
  Patricia Garden Minimal Care Home
  Les 11 et 12 février 1991
  Nombre de participants : 70
  Nombre de mémoires présentés : 7

- Ivanhoe, comté de Hastings
  Centre communautaire du canton de Huntington
  Le 19 décembre 1991
  Nombre de participants : 60
  Nombre de mémoires présentés : 15

- Consultations touchant l'est de l'Ontario
  Toronto
  Les 5 et 6 mars 1991
  Nombre d'exposés présentés : 4
  Nombre de mémoires présentés : 2

Mémoires présentés

Minden, les 11 et 12 septembre 1990

Haliburton County Home Support Services
Conseil régional de santé de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge
North Hastings Volunteer Community Support Services
Psychiatric Assessment Service for the Elderly
Victoria County Community Care

Markdale, les 20 et 21 novembre 1990

Beaver Valley Outreach Report
Bureau des services sociaux du comté de Bruce
Bruce-Grey-Owen Sound Health Unit Report (Dental)
Sean-Lee Community Nursing Agency
Special Concerns of Seniors in the Bruce Peninsula
Grey-Bruce Home Care Program
Grey County Homes for the Aged
Grey-Owen Sound Social and Family Services
Kincardine Community Services Association
McKeeva Health Care
Rév. D.A. Brydon
South-East Grey Community Outreach
Infirmières de l'Ordre de Victoria
Community Support Services for Seniors

Dryden, les 11 et 12 février 1991

Atikokan General Hospital
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Native Homemaker Program
Northwestern Home Care Program
Patricia Gardens Minimal Care Home
Rainy River District Home Support Program

Ivanhoe, le 19 décembre 1991

(présentations verbales et écrites)

Centre Hastings Support Network
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Bureau de santé publique des comtés de Hastings et de Prince Edward
Frankford and District Senior Citizens
Cherry Valley Womens' Institute
Bloomfield Womens' Institute
Second Thurlow Senior Citizens Club
Tyendinaga Seniors Club
Tweed and District Community Care
Centre de santé communautaire du district de Tweed
Hastings and Prince Edward Council on Aging
Diverses personnes âgées

Est de l'Ontario, les 5 et 6 mars 1991

Infirmières de l'Ordre de Victoria,
projet de promotion de la santé, Brockville
North Frontenac Home Support

Notes

1.Toutes les données de Statistique Canada proviennent de cinq fichiers de recensement de 1986 :

Population agricole du Canada 98-133

Régions urbaines et rurales 94-129

Recensement de l'agriculture 96-101

Recensement de l'agriculture-Ontario 96-108

Caractéristiques socio-économiques de la population agricole 96-114

2.***Examen du financement agricole***, rapport à l'intention du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, mars 1991, p. 6.

3.***Ibid.***, p. 1.

4.Ces conférences se sont tenues à Orillia, Stratford, Smiths Falls, Dryden et Rockland de juin 1990 à octobre 1990.

5.Sauf indication à l'effet contraire, tous les chiffres proviennent des fichiers de recensement de 1986 de Statistique Canada.

6.***Les conditions économiques des aîné(e)s au Canada,*** National Advisory Council on Aging, Ottawa, mars 1991, p. 72.

7.***Ibid.***, p. 70.

8.***Statistiques mensuelles - Programme de la sécurité du revenu***, Santé et Bien-être Canada, 1990.

9.Senior Services Study. Peat, Marwick, Stevenson and Kellogg, mai 1990, p. A III-2.

10. ***Les conditions économiques des aîné(e)s au Canada***, p. 72.

11. ***Ibid.***, p. 56

12. ***Ibid.***, p. 78

13. ***Ibid.***, p. 53 (données de 1986)

14. Même si 52 pour 100 de tous les logements publics de l'Ontario ont été mis à la disposition de personnes âgées en 1990, ils sont surtout concentrés dans les agglomérations urbaines. (***Ibid.***, p. 64).

DOCUMENTS DE CONSULTATION

British Columbia. Task Force on Issues of Concern to Seniors. Toward a Better Age: Report of the British Columbia Task Force on ***Issues of Concern to Seniors.*** Victoria, Office for Seniors, Ministry of Health, 1990.

Chappell, N.L., ***Formal Programs For Informal Caregivers To Elders.*** Ottawa, Santé et Bien-être Canada, 1989.

Comté de Bruce. Services sociaux. ***Senior Services in Bruce County.*** Toronto, Peat Marwick Stevenson & Kellogg, 1990.

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. ***Aging Together: An Exploration of Attitudes Towards Aging in Multicultural Ontario.*** Toronto, Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, 1989.

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. ***La liberté de mouvement, c'est la vie même.*** Toronto, Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, 1987.

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. ***Towards An Understanding of the Rural Elderly.*** Toronto, Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, 1980.

Conseil du développement social de l'Ontario. ***A Timely Challenge: Housing and Related Service Needs of Rural Elderly Women.*** Conseil du développement social de l'Ontario, 1988.

Conseil régional de santé de Grey-Bruce. ***Long Term Care of the Elderly Study: Final Report.*** Owen Sound, Conseil régional de santé de Grey-Bruce, 1989.

Conseil régional de santé de Kenora-Rainy River et Conseil régional de santé de Thunder Bay. ***Regional Long Term Care Role Study: Northwestern Ontario.*** Toronto, The Teasdale Sherk Group, 1990.

Council on Aging of Ottawa-Carleton. ***Seniors' Day Care Programs in Ottawa-Carleton.*** Ottawa, Council on Aging of Ottawa-Carleton, 1989.

Gutman, G.M. et Hodge, G. ***Housing and Support Service Needs and Preferences of Rural Seniors from Three Regions in Canada.*** Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1991.

Haliburton County Community Directional Plan Steering Committee. Haliburton, Kawartha & Pine Ridge District Health Council. Community Care Needs of Frail Elderly and Disabled Persons in Haliburton County: A Study of Social, Health and Housing Resource ***Requirements.*** Toronto, ARA Consulting Group, 1991.

Haliburton, Kawartha & Pine Ridge District Health Council. Report of the Task Force for the Review of the Service Delivery Network in Rural Areas of the Haliburton, Kawartha & Pine Ridge ***District.*** Peterborough, Haliburton, Kawartha & Pine Ridge District Health Council, 1989.

Hastings and Prince Edward Council on Aging. ***Needs Identification Study for Senior Citizens Of Hastings and Prince Edward Counties.*** Beckett Kitcher Consultants Corp. and Critical Issues, 1990.

Joseph, A.E. et Fuller, A.M. «Towards an Integrative Perspective on the Housing, Services and Transportation Implications of Rural Aging». ***Canadian Journal on Aging*** 10 (1991), p. 127-148.

Lanark, Leeds and Grenville Council on Aging. ***Report of a Futures Search Conference on Aging in Lanark, Leeds and Grenville.*** Lanark, Leeds and Grenville Council on Aging, 1990.

Manitoba. Manitoba Highways and Transportation. ***Program for Transportation of the Mobility Disadvantaged in Rural Manitoba: A Study of User Needs and Benefits.*** Winnipeg, Manitoba Highways and Transportation, 1986.

National Advisory Council on Aging. ***Understanding Seniors' Independence, Report No. 1: The barriers and suggestions for action.*** Ottawa, National Advisory Council on Aging, 1989.

Ontario Home Support Association. ***Issues In Home Support: Report for The Ontario Home Support Association.*** Toronto, The Teasdale Sherk Group, 1988.

Ontario. Ministère des Affaires civiques, Office des affaires des personnes âgées. ***Older Rural Women Speak Out!: The Final Report from the October 31, 1990 Conference organized by a Committee of Rural Women in Lanark, Leeds & Grenville Counties.*** Office des affaires des personnes âgées, 1991.

Ontario. Ministère des Affaires civiques, Office des affaires des personnes âgées. ***Report on the Proceedings of the Women of Tomorrow Conference in Dryden, October 24, 1990.*** Office des affaires des personnes âgées, 1990.

White Fish First Nation. ***The Report on the Well-Being of Elders and Adult Disabled of Whitefish River First Nation.*** Ontario. Ministère des Services sociaux et communautaires, Direction des services aux personnes âgées, 1989.

BIBLIOGRAPHIE

Aday, R.H. et L.A. Miles. «Long-term Impacts of Rural Migration of the Elderly: Implications for Research». ***Gerontologist***, 22 (1982), p. 331-336.

Bakiuk, Eileen. «Exploring the Option To Age in Place». ***Plan Canada***, 30 (1990), p. 35-41.

Baldwin, Patricia. «Homesharing in Canada: An Appealing Housing Alternative for the Elderly or a Troublesome Myth?» *Plan Canada*, 30 (1990), p. 26-33.

Blank, T.O. ***Older Persons and Their Housing: Today and Tomorrow***. Springfield :, Charles C. Thomas, 1988.

Bodig, M.G. ***Residential Migration and Residential Mobility of Seniors Living in Harriston, Ontario***. Thèse de maîtrise. University of Guelph, 1986.

Brink, S. «Housing Elderly People in Canada: Working Towards a Continuum of Housing Choices Appropriate to Their Needs». In ***Innovations In Housing and Living Arrangements for Seniors***. Burnaby (C.-B.), G.M. Gutman et N.K. Blackie (éd.), Simon Fraser University, 1985.

Bryant E.S. et M. El-Attar. «Migration and Redistribution of the Elderly: A Challenge to Community Services». ***Gerontologist***, vol. 24 (1984), p. 634-640.

Carter, Tom (ed.) ***Housing Affordability in Canada: Are We Addressing the Problem?*** Occasional Paper 24. University of Winnipeg, 1990.

Carter, Tom (ed.) ***Solving Rural Housing Problems: Building a Better Understanding***. Occasional Paper 21. University of Winnipeg, 1990.

Chappell, N.L. et J. Horne. ***Étude des systèmes d'intervention d'urgence pour les personnes âgées***. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1988.

Chappell, N.L. et J. Horne. ***Housing and Supportive Services for Elderly Persons in Manitoba***. Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 1987.

Cloutier, D.S. ***Theoretical and Empirical Perspectives on the Use of Health Services by the Rural Elderly***. Thèse de maîtrise. University of Guelph, 1988.

Colsher, P.L. et R.B. Wallace. «Health and Antecedents of Relocation of the Rural Elderly Persons». ***Journal of Gerontology: Social Sciences*** 45 (1990).

Corbet, Ron. «Coming of Age: A Profile of the Elderly in Atlantic Canada». ***Plan Canada*** 30 (1990), p. 13-25.

Coward, R.T. et W.M. Smith (ed.) ***Family Services: Issues and Opportunities in Contemporary Rural America***. Lincoln, University of Nebraska Press, 1983.

Dahms, F.A. ***Population Migration and the Elderly: Ontario 1971-1981***. Occasional Papers in Geography No. 9, Ontario, University of Guelph, 1987.

Ernst, M.L. et B.R. Brown. «A Systems Paradigm for Service Delivery to the Impaired Elderly». R.H. Hull and K.M. Griffin (eds.) In ***Communication Disorders In Aging***. California, Sage, 1989.

FitzSimons, J., D. Ried et B. Fraser. ***Transportation Issues Among The Rural Elderly in Michell, Perth County, Ontario: A Report to the Perth County Senior Planning Council***. University of Guelph, School of Rural Planning and Development, 1987.

Flaming, K. et P. O'Brien. «A Research Note: Congregate Housing — An Emerging Alternative in the Continuum of Housing». ***Housing and Society*** 16 (1988), p. 63-76.

Forbes, W.F., J.A. Jackson et A.S. Kraus, ***Institutionalization of the Elderly in Canada***. Toronto, Butterworths, 1987.

Fournier, G.M., D.W. Rasmussen et W.H. Serow. «Elderly Migration as a Response to Economic Incentives». ***Social Science Quarterly***, vol. 69 (1988), p. 245-260.

Fraser, B.S. ***Service Planning for the Elderly in Rural Communities: Relearning from the One-stop Access Initiative.*** Thèse de maîtrise. University of Guelph, 1989.

Gutman, G.M. et N.K. Blackie (eds.) ***Housing the Very Old***. Burnaby (C.-B.), Simon Fraser University, 1988.

Gutman, G.M., S.L. Milstein et V. Doyle. ***Attitudes of Seniors to Special Retirement Housing, Life Tenancy Arrangements and Other Social Options***. Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 1987.

Gutman, G.M., et Gerald Hodge. ***Housing and Support Service. Needs and Preferences of Rural Seniors from three Regions in Canada.*** Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 1990.

Gutman, G.M., S. Milstein, J. Killam et D. Lewis. ***Urban-Rural Comparison of Adult Day Care Centres in British Columbia.*** Vancouver, Simon Fraser University, 1991.

Hilton, H.M., L.J. Brokaw et P.A. Tripple. «Factors Contributing to the Mobility of Retirees: The Lake Topaz Experience». ***Housing and Society*** 16 (1989), p. 3-12.

Hodge, Gerald et G.M. Gutman. ***Maintaining Seniors' Independence in Rural Areas : A Guide to Planning Housing and Support Services.*** Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 1991.

Hodge, Gerald. «The Seniors' Surge: Why Planners Should Care». ***Plan Canada*** 30 (1990), p. 5-12.

Hodge, Gerald. ***The Elderly in Canada's Small Towns: Recent Trends and Their Implications.*** Occasional Paper 43, University of British Columbia, 1987.

Inglis, Darlene. ***A Report of Meals On Wheels Services in the County of Wellington***. Guelph, United Way Planning Council, 1989.

Joseph, A.E. et A.M. Fuller. ***Aging in Rural Communities: Interrelated Issues in Housing, Services and Transportation.*** Papers on Rural Aging, University of Guelph, 1988.

Joseph A.E. et D.S. Cloutier. ***The Utilization of Health and Social Services by the Rural Elderly: An Approach and Case Study.*** Occasional Papers in Geography No. 15, University of Guelph, 1990.

Joseph, A.E. et D.S. Cloutier. «A Framework for Modelling the Consumption of Health Services by the Rural Elderly». ***Social Science and Medicine*** 30 (1989), p. 45-52,

Kihl, M. et S. May. ***The Need for Special Transportation Alternatives for the Rural Elderly — Preliminary Assessment.*** Communication présentée à l'assemblée annuelle de l'American Association of Collegiate Schools of Planning, Portland, Oregon, 1989.

Lewis, S.J. (ed.) ***Aging and Health: Linking Research and Public Policy.*** Chelsea, Michigan, Lewis, 1989.

Li, P.S. et B.D. MacLean. «Changes in the Rural Elderly Population and their Effects on Small Town Economy: The Case of Saskatchewan 1971-1986». ***Rural Sociology*** 54 (1989).

Lodi, K. et E.R. Combs. «Housing Adjustments of Rural Households: Decisions and Consequences». ***Housing and Society*** 16 (1989), p. 3-12.

MacDonald, A. ***Transport : Options pour l'avenir - Questions reliées à la sécurité des conducteurs et des piétons âgés.*** Ottawa, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1989.

MacKenzie, E., R. Smythe et R. Harwood. ***Social and Regulatory*** *Aspects of Home Equity Conversion: Consumer Protection for the* ***Cash-poor Seniors.*** Ottawa, Public Interest Advocacy Centre, 1989.

Marshall, Victor W. ***Aging in Canada: Social Perspectives.*** 2e édition. Markham (Ontario), Fitzhenry and Whiteside, 1987.

Marshall, Victor W., S. Rappolt et S. Wilkins. ***Models for Community Based Long- Term Care.*** Toronto, University of Toronto, 1989.

Matthews, M.A. «Rural Aging». In ***North American Elders***, E. Rathbone-McCuan and B. Havens (eds.), p. 143-160. New York, Greenwood Press, 1988.

Matthews, M.A. ***«Rural Programs and Service Delivery to the Elderly: an Overview.»*** Communication présentée à la 15e réunion scientifique et éducative annuelle de l'Association canadienne de gérontologie, Québec, 1986.

McClain, J. «Community Planning for Seniors: Right Neighbourhood, Wrong Vintage». ***Plan Canada*** 31 (1991), p. 22-29.

Merril, John. «Home Maintenance Behaviour and the Elderly». ***Housing and Society*** 16 (1989), p. 13-35.

Murray, C.C., R.W. Seaton et J.B. Collins. ***Supportive Housing for Seniors: The Elements and Issues for a Canadian Model.*** Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 1988.

Northcott, H.C. ***Changing Residence: The Geographic Mobility of Elderly Canadians.*** Toronto, Butterworths, 1988.

Orr, L.R. «An Aging Society: A Municipal Social Planning Perspective». ***Plan Canada*** 30 (1990), p. 42-45.

Rogers, A. et J. Woodward. «The Sources of Regional Elderly Population Growth: Migration and Aging-in-Place». ***Professional Geographer*** 40 (1988), p. 450-458.

Rosenberg, M.W., E.G. Moore et S. Ball. «Components of Change in the Spatial Distribution of the Elderly Population in Ontario, 1976-86». ***Canadian Geographer*** 33 (1989), p. 218-229.

Schwenger, C.W. «Institutionalization of Elderly Canadians: Future Allocations to Non-Health Sectors». In ***Aging and Health: Linking Research and Public Policy***, Chelsea, Michigan, Lewis S.J. (ed.), 1989.

Scott, T.J. et R.F. Maziarka. ***Eiderly Housing Options***. Chicago, Pluribus Press, 1987.

Struyk, R., D. Page, S. Newman, M. Ueno, B. Cohen et P. Wright. Providing Supportive Services to the Frail Elderly in Federally ***Assisted Housing***. Washington, D.C., Urban Institute Press, 1989.

Thompson, J.V. et M.J. McFarland. «Agency Participation and Problem Occurrence Among the Elderly». ***Revue canadienne du vieillissement***, vol. 8 (1989).

Weal, Francis et Francesca Weal. ***Housing for the Elderly: Options and Designs.*** New York, Nichols Publishers, 1988.

Windley, P.G. et R.J. Scheidt. «Rural Small Towns: An Environmental Context for Aging». ***Journal of Rural Studies*** 4 (1988), p. 151-158.

Wood, L.A. et J. Johnson. ***Life Satisfaction Among the Rural Elderly: What do the Numbers Mean?*** Gerontology Research Centre Publication Series Paper 88-01, University of Guelph, 1988.

«Le ciel semble plus vaste, il semble y avoir plus d'arbres... moins de raisons de se dépêcher, plus de raisons d'être aimable...»

— Une personne âgée d'Orton décrivant la vie paisible à la campagne.